

REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI



PLAN SENEGAL EMERGENT

**Rapport de revue de la politique
économique et sociale**

JUILLET 2015

Sommaire

CONTEXTE ET JUSTIFICATION	4
I. Analyse du cadre macroéconomique et compétitivité	6
II. Bilan de la mise en œuvre des politiques publiques et perspectives	9
1.1 Transformation structurelle de l'économie et Croissance	9
1.1.1 Analyse des performances et perspectives des secteurs productifs.....	9
1.1.2 Analyse des performances et perspectives des secteurs d'appui à la production	21
1.2 Capital humain, Protection sociale et Développement durable.....	29
1.2.1 Education, Formation professionnelle et Enseignement supérieur	29
1.2.2 Santé et nutrition.....	35
1.2.3 Protection sociale	38
1.2.4 Environnement et Développement Durable.....	39
1.2.5 Eau Potable et Assainissement	41
1.2.6 Habitat et Cadre de vie	43
1.3 Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité.....	44
1.3.1 Promotion de l'Etat de droit, des droits humains et de la Justice.....	44
1.3.2 Promotion de l'équité et de l'égalité de genre	45
1.3.3 Gouvernance stratégique, économique et financière	45
1.3.4 Administration publique et réforme de l'Etat.....	46
1.3.5 Aménagement du territoire, développement et territorialisation.....	47
CONCLUSION ET PERSPECTIVES	50
✓ Leçons tirées de la mise en œuvre des politiques publiques en 2014	50
✓ Recommandations générales	51
Annexes	52

Liste des acronymes, sigles et abréviations

ADEPME	Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises
AIBD	Aéroport International Blaise DIAGNE
ANSD	Agence nationale de la Statistique et de la Démographie
BCI	Budget Consolidé d'Investissement
BNDE	Banque nationale pour le Développement Economique
CDSMT	Cadre des Dépenses sectorielles à Moyen Terme
CDP	Contrat de performance
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CFA	Communautés financières d'Afrique
CNCR	Conseil national de Concertation des Ruraux
CPI	Conseil Présidentiel de l'Investissement
CPOM	Contrats pluriannuels d'Objectifs et de Moyens
CRF	Contrôle Régional des Finances
DAPSA	Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles
DASP	Direction de l'Appui au Secteur Privé
DGCPT	Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor
DOB	Débat d'Orientation Budgétaire
DPEE	Direction de la Prévision et des Etudes Economiques
DPPD	Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses
DPRE	Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education
DPSP	Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches
EDS-MICS	Enquête Démographique et de Santé à Indicateurs Multiples
ESPS	Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal
ENPME	Enquête nationale sur les PME
ESR	Enseignement Supérieur et Recherche
FDD	Fonds de Dotation de la Décentralisation
FECL	Fonds d'Equipeement des Collectivités Locales
FONGIP	Fonds de Garantie et d'Investissements Prioritaires
FONSIS	Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques
FPT	Formation professionnelle et technique
FSE	Fonds de Soutien à l'Energie
GRD	Gestion axée sur les Résultats de Développement
IHPC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
IHPI	Indice Harmonisé de la Production Industrielle
IMF	Institution de Microfinance
LOASP	Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale
LPSD	Lettre de Politique sectorielle de Développement
MCA	Millenium Challenge Account
OFNAC	Office national de lutte contre la Corruption
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OVOP	One Village One Product
PADAER	Projet d'Appui au Développement Agricole et à l'Entrepreneuriat Rural
PADEC	Projet d'Appui au Développement Economique de la Casamance
PAMAS	Programme d'Appui au Développement de la Micro-Assurance Santé
PAP	Plan d'actions prioritaires
PAPIL	Projet d'Appui à la Petite Irrigation Locale
PCRBF	Programme de Coordination des Réformes Budgétaires et Financières
PDIDAS	Projet pour le Développement inclusif et durable de l'Agrobusiness au Sénégal
PMIA	Projet de Modernisation et d'Intensification Agricole
PNDL	Programme national de Développement local
PNDS	Plan national de Développement sanitaire
PNLP	Programme national de Lutte contre le Paludisme
PNUER	Programme national d'urgence de l'électrification rurale

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1. Après l'adoption du **Plan Sénégal Emergent** en 2014 comme cadre de référence de la politique économique et sociale, le Sénégal s'est engagé à relever le défi de sa mise en œuvre pour pouvoir réaliser les objectifs de transformation structurelle, de croissance économique et d'un développement durable et inclusif à long terme. Le Plan d'actions prioritaires (PAP) 2014-2018 se décline en axes stratégiques, en objectifs sectoriels, en lignes d'actions et en projets et programmes inscrits dans un cadre budgétaire durant ce quinquennat.
2. L'ambition du Gouvernement est de hisser l'économie du Sénégal au niveau des pays émergents. Pour ce faire, des efforts sont en train d'être faits pour remplir un certain nombre de préalables à savoir : formuler et mettre en œuvre des politiques de développement appropriées, mobiliser des ressources techniques et financières nécessaires à la réalisation des programmes et projets de développement, améliorer l'efficacité et la qualité de la gouvernance et des institutions.
3. Conformément à son engagement de veiller sur l'application des principes de la « Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide » et du « Partenariat de Busan pour une coopération au service du développement », le Gouvernement du Sénégal a institué la tenue de la revue annuelle conjointe (RAC) pour rendre compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la politique économique et sociale.
4. La présente édition de revue annuelle conjointe se déroule dans un contexte particulier, marqué par le démarrage de la mise en œuvre de la première vague de projets phares (14/27) et de réformes phares (5/17) du Plan Sénégal Emergent (PSE). Les premiers résultats ont été restitués à l'occasion de la tenue, le 07 avril 2015, d'un Conseil présidentiel. Cet exercice avait porté sur huit (8) secteurs test du cadre harmonisé de suivi et d'évaluation, en prenant en considération les principales actions prioritaires du PSE mises en œuvre, au titre de l'année 2014.
5. Toutefois, pour permettre une appréciation plus exhaustive de l'état de mise en œuvre des politiques publiques, il a été retenu l'élaboration d'un rapport global, pour avoir une visibilité sur les performances de l'ensemble des secteurs et de formuler des recommandations afin de lever les contraintes à l'atteinte des objectifs du PSE.
6. Au plan **méthodologique**, le processus de préparation de la revue annuelle 2015 s'appuie sur une démarche globale et participative intégrant les contributions des différents départements sectoriels ainsi que celles des autres catégories d'acteurs (Partenaires Techniques et Financiers, Société civile, Secteur privé,...).
7. L'évolution des indicateurs, a fait l'objet d'une analyse approfondie dans ce présent rapport qui donne une appréciation globale des secteurs durant l'année 2014 marquée négativement par la survenue de l'épidémie à virus Ebola particulièrement dans le secteur touristique mais également

l'installation tardive de l'hivernage ainsi que le déficit pluviométrique dans certaines localités du pays qui n'ont pas été favorables au développement de l'économie rurale.

- a. Dans la première section du rapport, il est d'abord question d'apprécier l'évolution des indicateurs macroéconomiques et la position du Sénégal par rapport aux autres pays de la sous-région notamment au regard des classements d'attractivité et le respect des critères de convergence au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO. La deuxième section a trait au bilan, à l'analyse des performances et la définition des perspectives des principaux axes du PSE.

I. Analyse du cadre macroéconomique et compétitivité

9. La stabilité du cadre macroéconomique est considérée comme un facteur catalyseur dans la mise en œuvre du Plan d'Actions Prioritaires (PAP) du PSE pour favoriser la croissance économique et éradiquer la pauvreté.
10. Au plan international, le taux de croissance de l'activité économique mondiale s'établit à 3,4% en 2014 contre 2,9% en 2013. Ce regain est dû à une reprise des activités économiques dans les pays avancés, expliquée par une sortie de récession de la zone euro (+1% pourcent en 2014 après une croissance négative de 0,4 pourcent l'année précédente) et une légère amélioration de la croissance aux Etats-Unis (+2,4% contre +2,2% en 2013). Cependant, les pays émergents et en développement ont connu une décélération de la situation économique (+4,6% contre +5,0 en 2013). Les principaux ressorts de la reprise, dont la modération du rééquilibrage budgétaire et une politique monétaire très accommodante, restent en place dans la plupart des pays avancés.
11. Concernant l'Afrique, la demande intérieure a dopé les performances de nombreux pays permettant ainsi de consolider la croissance du Produit intérieur brut (PIB) qui passe de 3,5% en 2013 à 3,9% en 2014. L'Afrique de l'Ouest affiche une croissance soutenue de 6% en 2014 contre 5,7% en 2013, malgré l'incidence de l'épidémie à virus Ebola et la baisse des échanges transfrontaliers et des entrées de touristes.

Tableau 1: Evolution de quelques indicateurs macroéconomiques

Indicateurs macroéconomiques	Realisations		Cible		Ecart cible et réel 2014	Ecart 2013/2014
	2013	2014	2014	2015		
Taux de croissance du PIB Réel	3,6%	4,7%	4,9%	5,4%	0,2%	1,1%
Taux d'investissement (FBCF)	25,5%	26,3%	25,1%	26,3%	-1,2%	0,8%
Taux d'inflation (IHPC)	0,7%	-1,1%	<3%	<3%	4,1%	1,8%
Déficit public en % du PIB	5,5%	4,9%	5,2%	4,5%	0,3%	0,6%
Déficit courant en % du PIB	10,4%	8,8%	10,4%	9,2%	1,6%	1,6%
Revenu national par habitant (\$ EU)	529,2	544,6	544,6	567,7	0	15
Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil absolu de pauvreté (%)	43,9%	42,5%	42,5%	41,0%	0,0%	-1%
Indice Mo-Ibrahim de la gouvernance	62,5%	64,3%	64,3%	65,0%	0,0%	2%

Sources : DGPPE (juillet 2015)

12. Au plan interne, la mise en œuvre de la politique économique en 2014 a été conforme aux objectifs fixés, même si le taux de croissance du PIB réel est resté légèrement en dessous de la cible. Le **taux de croissance du PIB réel** est estimé à 4,7% en 2014 pour une prévision initiale de 4,9% et contre 3,6% en 2013. Le rebond des activités économiques sur la période sous-revue est lié au démarrage de la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE) et à la consolidation des échanges avec le Mali. Cette situation s'explique par l'amélioration de la production dans le sous-secteur agricole, la relance des industries de l'huile et du sucre, le démarrage et/ou la poursuite d'importants chantiers d'infrastructures, mais également par le dynamisme de certains sous-

secteurs, notamment des cimenteries, des BTP, de l'énergie, des télécommunications ainsi que des services financiers.

13. S'agissant de l'*inflation*¹, elle s'est établie à -1,1% en 2014 contre +0,7% en 2013. Cette situation est imputable à la baisse des prix des postes « logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » et « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » ; au renchérissement des prix des loisirs et de la culture, de l'enseignement, de la santé et de la communication. Toutefois, le risque de déflation serait faible et s'expliquerait par le ralentissement du rythme de l'inflation lié aux perspectives de croissance économique plus réalistes qu'à une baisse prolongée des prix du baril de pétrole.
14. Globalement, la demande intérieure a affiché une hausse, en termes réels, de 3,9% en 2014 contre 6,9% en 2013. En effet la *consommation finale* s'est accrue de 3,7%, après une progression de 2,5% en 2013, à la faveur de la consommation publique qui a connu une augmentation de 4,9% en 2014 (contre 1,4% en 2013). Concernant le *taux d'investissement*, il est évalué à 26,0% du PIB en 2014 contre 25,5% en 2013, tandis que le taux d'épargne a gagné 0,1 point de pourcentage du PIB. En effet, la *Formation Brute de Capital Fixe* (FBCF) est évaluée en hausse de 7,1% en 2014 contre 17,3% en 2013. Ce résultat est caractérisé principalement par l'augmentation de l'investissement public (+10,3% contre +2,7% en 2013), boosté par les financements mobilisés pour le démarrage de la mise en œuvre des projets phares du PSE.
15. Pour ce qui est de la *gestion budgétaire*, elle s'est améliorée grâce à la bonne tenue des recettes fiscales (+10,4%) et la maîtrise des dépenses publiques. En somme, le *déficit budgétaire*, dons compris, s'est amélioré de 0,4% point de PIB, passant de 400,4 milliards (5,4% du PIB) en 2013 à 391,7 milliards (soit 4,9% du PIB) en 2014, à la faveur du net renforcement des recouvrements budgétaires, ainsi qu'aux efforts consentis par l'Etat en matière de rationalisation des dépenses publiques.
16. En effet, la pression fiscale s'est établie à 19,2% du PIB en 2014 contre 18,2% en 2013 dépassant ainsi le plancher communautaire fixé à 17%. Cette évolution des recettes est imputable à la bonne progression des recettes pétrolières (37,9%) et l'impact positif de la réforme du Code général des Impôts (CGI). Quant aux *dépenses publiques* (2 318,7 milliards en 2014 contre 2 059 milliards en 2013), leur maîtrise résulte du renforcement des dépenses d'investissement (899,1 milliards en 2014 contre 791,2 milliards en 2013) et des réaménagements des dépenses courantes (1 409,3 milliards en 2014 contre 1 262,8 milliards en 2013), conformément à la volonté des autorités d'accélérer l'exécution des projets d'investissement structurants dans le cadre du PSE. Ainsi, le ratio des dépenses en capital sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales se chiffre à 34,3%, dépassant le plancher de l'UEMOA, fixé à 20%.

¹ Mesurée par l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC)

17. Au titre de l'**endettement**, la politique s'est inscrite en 2014 dans une trajectoire prudente afin de préserver la stabilité macroéconomique, en privilégiant des prêts à moyen et long termes. L'encours est ressorti à 53,1% du PIB en 2014 contre 45,2% en 2013, soit en-dessous de la norme de 70% retenue dans le cadre du pacte de convergence de l'UEMOA. Il est passé de 3 341,7 milliards de F CFA en 2013 à 4 112,9 milliards de F CFA en 2014, composé de 74% de dette extérieure et 26% de dette intérieure. La dette publique extérieure est essentiellement constituée de 54% de dette multilatérale, 26% de bilatérale et 20% de crédits commerciaux.
18. Concernant la **demande extérieure**, elle a été caractérisée, en termes réels, par une hausse des exportations de biens et services de 3,3% et un faible repli des importations de 0,1% au terme de l'année 2014. Les échanges avec l'extérieur sont marqués par une amélioration du **déficit du compte courant de la balance des paiements** qui est estimé à 8,8% du PIB contre 10,4% du PIB en 2013, traduisant ainsi, l'évolution favorable des cours du pétrole, le repli des importations de produits alimentaires et de biens d'équipement, mais également, le renforcement des envois des fonds des travailleurs émigrés.
19. S'agissant de la **situation monétaire** en 2014, elle s'est traduite par une amélioration des avoirs extérieurs nets de 219,6 milliards, ainsi qu'une augmentation de 2,8% du crédit intérieur ; la masse monétaire est en hausse de 11,4%.
20. Au total, le cadre macroéconomique a été bien maîtrisé au cours de la période sous-revue marquée par une gestion budgétaire prudente, un regain d'activités économiques, une mise en œuvre des réformes du PREAC et une bonne politique de gouvernance, avec un taux² passant de 62,5% en 2013 à 64,3% en 2014. Cependant, l'incidence de la pauvreté qui est passé de 46,7% en 2011 à 42,5% en 2014, n'a pas connu un rythme de réduction soutenu, le revenu moyen annuel étant passé de 529,2 à 544,6 dollars EU sur la période. Le Sénégal devra donc à court et moyen terme, accélérer la mise en œuvre des réformes phares du PSE, les réformes du PREAC (2015) et celles de l'ISPE (2015-2016), dans un contexte sous-régional incertain (Mali et Nigeria), de persistance de l'épidémie à virus Ebola et de la tenue d'élections présidentielles (Burkina, Côte d'Ivoire et Guinée).

² Indice Ibrahim de la gouvernance (Indice Mo-Ibrahim).

II. Bilan de la mise en œuvre des politiques publiques et perspectives

1.1 Transformation structurelle de l'économie et Croissance

La recherche d'une croissance forte et inclusive devrait se traduire par l'élargissement de l'accès aux opportunités socio-économiques pour un plus grand nombre de personnes et de régions. Pour ce faire, la transformation des secteurs primaire et secondaire doit constituer le fer de lance de l'économie sénégalaise, avec des niveaux de revenus de plus en plus significatifs, une productivité et une compétitivité substantielles des secteurs et filières devant porter l'émergence progressive de l'économie et des territoires. C'est sous ce prisme, que l'analyse des secteurs productifs et de soutien à la croissance est analysée.

1.1.1 Analyse des performances et perspectives des secteurs productifs

1.1.1.1 Agriculture et sécurité alimentaire

21. Le Programme de Relance et d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) constitue le cadre de mise en œuvre de la politique agricole pour l'atteinte de la sécurité alimentaire, notamment l'autosuffisance en riz à l'horizon 2017.

Tableau 2: Evolution des indicateurs du sous-secteur agricole

Indicateurs	Référence	2014		Taux de réalisation	Ecart entre 2013 et 2014 (R)
	2013	Prévu	Réalisé		
Taux de couverture des besoins céréaliers	45,3%	50%	43,1%	-6,9%	-2,2%
Production céréalière (en tonnes)	1 270 937	2 088 617	1 251 248	60%	-19 689 (-2%)
Quantité de riz paddy produite (en tonnes)	436 153	968 400	559 021	58%	122 868 (+28%)
Superficies totales emblavées pour le riz (ha)	108 547	213 890	134 973	63%	26 426 (+24%)
Production arachidière (en tonnes)	677 456	758 092	669 329	88%	-1%
Production d'oignons (en tonnes)	230 000	280 000	245 000	87,5%	+7%
Production de pomme de terre (en tonnes)	15 000	23 000	29 680	129%	+98%
Exportations horticoles en volume	67 000	90 375	85 414	94%	+27%

Source : DAPSA, Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural (Mai 2015)

22. Le sous-secteur de l'agriculture a connu en 2014 un taux de croissance en volume de 7,8% et sa contribution à la formation du PIB se situe environ à 6,9% contre 6,8% en 2013 à la faveur de l'agriculture vivrière qui s'est inscrite en hausse de 6,3% en 2014 et au dynamisme de l'horticulture et des performances observées dans la production de riz, de sorgho et de niébé.
23. En effet, dans le but d'améliorer la base productive agricole, la *production céréalière* enregistre une baisse de 19 689 tonnes en valeur absolue soit 2% en valeur relative. Comparée à la moyenne des cinq (5) dernières années, elle est en baisse de 16% en valeur relative. Le riz occupe la première place dans la production céréalière avec une contribution de 44,7%, suivi du mil qui contribue à hauteur de 32,7%. Ce déficit céréalier est dû aussi à une baisse annuelle des productions sur les principales cultures du *mil* (-20%, soit 411 290 tonnes contre 515 635 tonnes en 2013), du *maïs* (-21%, soit 178 732 tonnes contre 225 902 tonnes en 2013) qui ont subi les

contrecoups des baisses respectives des superficies emblavées de 5% et de 7%. De façon générale, la consommation per capita de céréales (toutes espèces confondues) est de 142 kg/an en 2014: niveau inférieur à la norme FAO qui est de 185 kg/habitant/an. Le **taux de couverture des besoins céréaliers** est estimé environ à 43,1% contre 45,3% en 2013.

24. Dans le souci de **développer les filières à haute valeur ajoutée**, des efforts importants sont consentis en 2104 pour **satisfaire totalement la demande nationale en riz blanc, à l'horizon 2017**. Ainsi, la **production de riz paddy** a connu une progression de +28% entre 2013 et 2014 (436 153 tonnes en 2013 et 559 021 tonnes en 2014). Toutefois, par rapport à la cible de 968 400 tonnes en 2014, le taux de réalisation n'est que de 57,7%. Cette contreperformance s'explique par le retard dans l'installation de l'hivernage, les lenteurs notées dans la mobilisation effectives des ressources des partenaires financiers. Ainsi, le résultat obtenu pour les emblavures en système irrigué en 2014 (62 225 ha) traduit un gap de 31 665 ha par rapport à la cible. En pluvial, sur un objectif de 120 000 ha, seulement 72 748 ha ont été emblavés soit un taux de près de 62%.
25. A ces contraintes s'ajoutent la défaillance technique de certaines entreprises qui devaient exécuter les travaux de réhabilitation et d'aménagement d'ouvrages hydro-agricoles (un taux de réalisation de 17% en 2014), l'insuffisance des quantités de semences et d'urée distribuées ainsi que les difficultés d'accès au crédit.
26. Par rapport à l'**optimisation de la filière arachide**, la **production en volume** a connu un léger repli de 1% par rapport à 2013 (669 329 tonnes en 2014 contre 677 456 tonnes en 2013) malgré le déficit pluviométrique enregistré ; cependant, rendement à l'hectare a connu une augmentation de 3%. Ainsi donc, par rapport à la cible de 758 092 tonnes, le taux de réalisation est de 88%. Une bonne partie de cette production d'arachide a été exportée vers la Chine, le Vietnam, la Tunisie et l'Angleterre. Ce résultat s'explique notamment par la mise à disposition de variétés de semences à cycle court mieux adaptées à des situations de déficit pluviométrique, par la vigilance vis-à-vis des adventices et le respect de la carte variétale. S'agissant de la mise en place des engrais, les prix de cession ont été revus à la baisse. Toutefois, la filière arachide reste toujours confrontée à des difficultés liées à un hivernage déficitaire et au faible pouvoir d'achat des producteurs.
27. Pour ce qui est de l'**horticulture**, elle a été régulièrement classée, au cours de ces dernières années, comme la composante la plus performante de l'agriculture sénégalaise. Les **exportations horticoles** sont passées de 67 000 tonnes en 2013 à 85 414 tonnes en 2014 (en dessous de la cible 90 375 tonnes), correspondant à un taux de réalisation de 94% . .
28. S'agissant de l'objectif d'**autosuffisance en oignon** à l'horizon 2016, les résultats enregistrés en 2014 sont satisfaisants. En effet, la **quantité d'oignon produite** a atteint un niveau record de production en passant de **230 000 tonnes** en 2013 à **245 000 tonnes** en 2014. Cette importante réalisation a permis de réduire les importations d'oignons de 23% par rapport à l'année 2013. Toutefois, malgré cette augmentation, la cible de 280 000 tonnes n'a pas été atteinte. La filière

oignon est confrontée à un certain nombre de contraintes relatives essentiellement à la qualité de l'oignon local, due principalement à son défaut d'aptitude à la conservation (récolte précoce, mauvaise qualité de la semence, itinéraire technique inadapté), à l'insuffisance des crédits et à la concurrence de l'oignon importé.

29. Concernant *l'autosuffisance en pomme de terre* à l'horizon 2016, une grande performance a été enregistrée en 2014. Ainsi, la production de pomme de terre a presque doublé entre les années 2013 et 2014 passant de **15 000 tonnes** à **29 680 tonnes**. L'objectif cible de 2014 a été réalisé à hauteur de 129%.
30. La **reconstitution du capital semencier** s'est établie à 100 tonnes pour les *pré-bases arachide* (sur un objectif de 80 tonnes en 2014) alors que les *pré-bases riz* n'ont pu atteindre que 22 tonnes sur une prévision de 26 tonnes et 253 tonnes pour les bases (sur un objectif de 260 tonnes).
31. Au total, le **sous-secteur de l'agriculture** a connu des avancées importantes et enregistré quelques contreperformances au cours de l'année 2014. D'importants efforts ont été consentis en termes de maîtrise de l'eau, d'accès aux intrants et au matériel et équipements, si bien que par rapport à l'année 2013, une amélioration nette a été notée pour l'essentiel des spéculations. Toutefois, le **sous-secteur** devrait bénéficier de la mise en œuvre des corridors céréaliers et la promotion d'une agriculture à haute valeur ajoutée. A ce titre, les priorités dès 2015, sont entre autres : la construction et la réhabilitation des aménagements hydro-agricoles, le renforcement en intrants (matériel agricole, semences certifiées et engrais), la mise en place d'infrastructures de stockage post récolte et le renforcement de la recherche, de l'appui conseil.

1.1.1.2 Elevage et productions animales

32. La politique de développement de l'élevage vise une contribution significative à la création de richesses et d'emplois mais également à la sécurité alimentaire. La valeur ajoutée du sous-secteur de l'élevage a progressé de 8,3% en 2013 mais elle a subi un léger ralentissement en 2014 avec une hausse de 2,7%.

Tableau 3: EVOLUTION DES INDICATEURS DE L'ELEVAGE

Indicateurs	Référence 2013	2014		Taux de réalisation	Ecart 2014/2013
		Prévu	Réalisé		
Quantité de viande et d'abats par an (en tonnes)	202 061	216 322	202 494	94%	+433
Quantité de lait par an (en millions de litres)	217,53	240	218	91%	+0,47
Quantité d'œufs de consommation par an (en millions d'unités)	513	-	544	-	+31
Quantité de cuirs et de peaux exportés par an (en tonnes)	7 173	-	6 155	-	-1 018

Source : CEP/MEPA (Avril 2015)

33. L'amélioration du **potentiel génétique pastoral** a contribué à l'augmentation de la production et de la productivité du sous-secteur. En effet, *la production de viande et d'abats* réalisée en 2014

est estimée à 202 494 tonnes, comprenant la viande bovine pour 37%, la viande de volaille pour 33%, la viande de petits ruminants (ovins et caprins) pour 24% et la viande porcine pour 7%. Par rapport aux prévisions de 216 332 tonnes, le taux de réalisation est de 94%. Ce résultat s'explique par la contraction des abattages de bovins (-1,8%) et d'ovins (-30,3%), mais également de la production de volaille (-0,7%). Toutefois, par rapport à 2013, la production a enregistré une légère augmentation de 433 tonnes.

34. **La production de lait** réalisée en 2014 est légèrement supérieure à celle obtenue en 2013 et porte sur un volume de 218 millions de litres, dont 65% fournis par le système extensif et 35% par les systèmes semi-intensif et intensif. Par rapport aux prévisions, le taux de réalisation est de 91%, soit un écart de 22 millions de litres. Cette baisse est imputable aux systèmes extensifs dont la production est passée de 159 millions de litres en 2013 à 142 millions de litres en 2014. Par contre, pour les autres systèmes, notamment l'insémination artificielle, la production a connu une augmentation de 18 millions de litres.
35. En ce qui concerne la **production d'œufs de consommation**, la réalisation porte sur un volume de 544 millions d'unités. Par rapport à 2013, la production a connu une augmentation de 6%.
36. S'agissant de la **quantité de cuirs et peaux exportée**, elle est estimée à 6 155 tonnes en 2014 dont 1 505 tonnes pour les peaux d'ovins, 981 tonnes pour celles de bovins et 458 tonnes pour celles des caprins. Par rapport à 2013, une baisse significative de 14% des exportations de cuirs et peaux est enregistrée en 2014. Il convient de noter que 85% du volume de peaux de 2014 sont exportées vers l'Inde, l'Italie et le Pakistan.
37. La faible productivité des systèmes d'élevage, la vulnérabilité du cheptel, ainsi que l'insuffisance des infrastructures de collecte, de transformation, de conservation et de commercialisation des produits entravent le développement du sous-secteur. Toutefois, le sous-secteur devrait être favorisé à travers la finalisation et l'application du Code pastoral, le renforcement des infrastructures de transformation, de conservation et de commercialisation des produits et une meilleure intégration dans la filière industrielle.

1.1.1.3 Pêche et aquaculture

Indicateurs	Réalizations		Ecart 2013/2014
	2013	2014	
Valeur ajoutée du sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture (variation)	-4,6%	0,9%	5,5%
Volume de la pêche artisanale (en tonnes)	395 758	360 124	-9%
Volume de la pêche industrielle (en tonnes)	43 698	49 903	+14,2%
Production aquacole (en tonnes)	704	1 095	+55,5%
Nombre de pirogues contrôlées	3 711	4 494	21,1%
Taux d'immatriculation des pirogues	32%	45%	13%
Nombre de plans d'aménagement des pêcheries mises en œuvre	0	1	+1

38. Dans le sous-secteur de la pêche, une faible reprise de l'activité a été notée en 2014 avec une progression de 0,9%. Cette légère amélioration est tirée par la pêche industrielle sous l'impulsion de la relance de l'industrie de transformation de poisson. Ainsi, le volume de débarquements de la pêche industrielle a augmenté de 14,2% entre les années 2013 et 2014 passant de **43 698 tonnes** à **49 903 tonnes**.
39. Concernant la pêche artisanale, *le nombre de pirogues contrôlées* (surveillance côtière et surveillance participatives avec les communautés de pêcheurs) passe de 3 711 en 2013 à 4 494 embarcations en 2014. Les débarquements de la pêche artisanale ont connu un repli de 9% avec un volume de 360 124 contre 395 758 tonnes durant l'année 2013 traduisant ainsi les conséquences de la surexploitation des ressources halieutiques mais également les perturbations relatives au changement climatique.
40. Sur la même période, des opérations importantes ont été menées dans le cadre de la **gestion durable des ressources halieutiques**. Il s'agit notamment du renforcement du contrôle et de la surveillance des pêches à travers la réhabilitation et l'équipement de quatre (04) stations côtières de surveillance qui ont permis de porter le **nombre d'inspections et de contrôles** à 2 539 contre 423 en 2013.
41. Concernant l'aquaculture, la *production* est passée de 704 tonnes en 2013 à 1 095 tonnes en 2014. Ce résultat s'explique par les investissements consentis et la structuration de la filière aquacole intégrée permettant de réaliser 82 ouvrages et d'ensemencer 11 bassins aquacoles. Bien qu'étant en progression, le rythme d'évolution de la production aquacole reste insuffisant au regard des ambitions du Plan Sénégal émergent pour cette filière.
42. En outre, de nombreuses autres activités ont été menées au titre des **actions et mesures de gestion adaptées**. C'est ainsi que dans le cadre de *la sauvegarde de l'agrément national à l'exportation*, 199 unités de traitement de produits halieutiques agréées ont été enregistrées, soit 121 unités industrielles à terre et 79 navires de pêche. Dans le registre du *contrôle et de la certification des produits*, 3 383 inspections des produits à l'export ont été réalisées dont 3 167 pour les établissements et navires sénégalais et 201 pour les navires étrangers. Les statistiques des certificats d'origine et de salubrité délivrés donnent 5 210 au niveau du port et 12 675 pour l'aéroport.
43. Cependant, le sous-secteur reste confronté à des contraintes majeures se rapportant à la surexploitation de la ressource halieutique, l'utilisation d'outils de pêche non conformes à la réglementation ou encore la pollution marine. L'aquaculture, sous-secteur embryonnaire, doit faire face à un déficit dans le suivi technique, à l'absence de financement adapté et à la faiblesse des moyens matériels et d'organisation des acteurs. Ce faisant, les actions à mener prendront en compte le besoin de consolidation des acquis en matière de gestion des ressources, de promotion

des filières et de renforcement des capacités des acteurs. Il s'agira également d'adopter un nouveau Code de la pêche maritime ainsi que celui de l'aquaculture.

1.1.1.4 Industrie et mines

44. Dans le sous-secteur de l'industrie, le dynamisme constaté est lié à la hausse de la **production d'huile brute d'arachide** qui est passée de 19 086 tonnes en 2013 à 31 243 tonnes, suite à l'augmentation de la collecte de graines (80,7%). Aussi, l'activité de fabrication de sucre s'est redressée de +16,1% après la contreperformance de 2013. La fabrication de corps gras alimentaires a contribué, à hauteur de 2,6%, à la croissance dans le secteur secondaire.
45. L'**indice de production industrielle** est marqué par une baisse, passant de 110,9 à 108,6 en 2014, loin de l'objectif de 149,2 consécutivement au cumul de contreperformances dans les activités extractives. Cela s'explique par une contraction de l'extraction de phosphate et une stagnation de la production d'or. Ce repli peut aussi être expliqué par: (i) les faibles quantités de coton produit et le retard de la disponibilité de la fibre textile sur le marché ; (ii) le recul de la production de farine de blé de 21,9% ; (iii) la baisse en volume des importations de pétrole de 24,6% en 2014 ; (iv) la baisse de la fabrication de papier carton de 2,6% après une progression de 3,6% en 2013 et (v) le repli de la production d'acide phosphorique aux ICS.
46. Dans le sous-secteur des mines, en sa qualité de membre de l'ITIE, le Sénégal s'est inscrit dans la logique de publier les paiements issus du secteur des industries extractives en 2016 et satisfaire à toutes les exigences de la norme ITIE. Il convient de souligner que le **nombre d'actes miniers délivrés** en 2014 s'est établi à 48 contre 67 en 2013 et que le Sénégal a entamé le processus d'actualisation du cadre législatif et réglementaire, si bien qu'en 2014, **trois (3) textes ont été adoptés** relevant du nouveau *Code minier*, selon une démarche inclusive.
47. Les principales contraintes liées au développement industriel se rapportent aux coûts de facteurs de production élevés en particulier de l'énergie, à la faible intégration de l'industrie sénégalaise, à l'étroitesse du marché domestique et des problèmes de compétitivité à l'export, à la faible diversification, à la faiblesse du tissu de production ainsi que la forte concentration de l'appareil industriel à Dakar. Ce faisant, les perspectives du sous-secteur «Industrie» sont relatives à l'aménagement des sites et plateformes industrielles et à l'installation des industriels sur les sites dédiés, à l'accélération du rythme de restructuration des entreprises en difficultés, la finalisation du schéma directeur de redéploiement industriel et la mise en œuvre de la politique de développement industriel.

1.1.1.5 Secteur Privé : Amélioration de l'environnement des affaires et de la compétitivité

48. Le Sénégal fait partie des dix meilleurs réformateurs au monde selon le classement Doing Business 2015 avec **34 réformes** totalement **achevées en 2014** sur 56 mesures du Programme de

Réformes de l'Environnement des Affaires et de la Compétitivité (PREAC-2013-2015), conduisant à une hausse de 7,2% des *investissements directs étrangers* en 2014.

49. Au titre de la **délivrance des actes administratifs liés à l'investissement et au commerce**, le *Capital Minimum* a enregistré une baisse, passant de 1 000 000 en 2013 à 100 000 F CFA conforme à la cible de 2014. La procédure de raccordement à l'eau, au téléphone, à l'assainissement a été fusionnée et le *nombre de paiement de taxes a légèrement baissé, passant de 59 en 2013 à 58 en 2014*. Par contre, le délai de déclaration et de paiement s'est établi seulement à 622 heures, en deçà de l'objectif (343 heures) mais mieux que la situation de 2013 (643 heures). Cette contreperformance découlerait de la faible utilisation de « e-taxe » et la non extension de la mesure aux PME.
50. Relativement à l'**harmonisation du cadre juridique et fiscal incitatif** pour densifier le tissu productif national et local, beaucoup d'efforts ont été consentis en 2014. La *durée des procès et d'exécution des décisions de justice* est passée de 780 en 2013 à 740 jours sur un objectif de 655 jours. Le *décret sur la médiation et la conciliation* a été adopté et le *droit des actionnaires minoritaires dans la Gouvernance d'entreprise/réforme OHADA a été renforcé. Bien qu'aucun contrat PPP n'ait été signé*³³, l'adoption de la loi CET sur les contrats de partenariat public-privé (PPP) a été une grande réalisation en 2014. En outre, il convient également de relever l'adoption de projets de textes intégrant l'apprentissage et le stage dans le *Code du travail*, du *Code des douanes* et de la Loi sur les Bureaux d'information sur le Crédit (réforme BCEAO/UEMOA).
51. S'agissant de la **finalisation de la réforme foncière et la levée des contraintes d'accès au foncier aménagé**, seuls *60% de réformes du sous-bail* comme démarche foncière du projet PDIDAS ont été réalisés; près de *200 permis d'occuper et d'habiter ont été instruits et traités pour être transformés en titre foncier* (Loi 2011) dans la région de Dakar sur une projection attendue à 300.
52. Toutefois, l'ensemble des réformes restantes du PREAC devrait être levé avant fin 2015. Il s'agit notamment des décrets d'application de la Loi CET, la mise en œuvre des recommandations de la CNRF, la rapidité dans la délivrance des actes administratifs liés à l'investissement et au commerce, l'insuffisance des ressources financières dédiées à la mise en place des réformes, l'accompagnement des administrations sur la mise en place des plateformes électroniques pour mieux gérer les changements induits. Pour ce faire, il serait nécessaire de veiller à l'adoption et au déploiement des modules de télépaiement pour les plateformes électroniques de création d'entreprises, de permis de construire, d'inscription des suretés et extension aux régions ; la mise en place d'un numéro unique d'identification des sociétés pourrait faciliter la mise en synergie des administrations.

³³ L'objectif était de signer un contrat PPP en 2014.

53. Enfin, les réformes urgentes en matière de *Doing Business* concernent entre autres la suppression de l'exigence du Capital minimum dès le deuxième trimestre 2015 et la création effective d'entreprise en ligne via « *orbus* » ; le renforcement de la plateforme électronique « *teledac.gouv.sn* » ; la réduction des délais et des procédures de paiement de taxe pour les entreprises à travers la plateforme « *e-taxe* ».
54. Concernant les **Petites et Moyennes Entreprises (PME)**, elles apparaissent comme un levier essentiel de création de richesses. Les statistiques nationales mettent en exergue l'importance numérique des PME dans le tissu économique du Sénégal qui représenteraient 90% des entreprises, sans induire un niveau de contribution proportionnel dans l'économie nationale notamment dans la création d'emplois du secteur moderne (42%), dans la constitution du chiffre d'affaires (26,7%) et de la valeur ajoutée totale (22,4%). L'objectif de transformation structurelle de l'économie passe par la prise en compte de la configuration du tissu.

Indicateurs	Réalizations		Cibles 2014	Taux de réalisation en 2014 (R/C)	Ecart p/r 2013
	2013	2014			
Nombre de PME encadrées (par l'ADEPME)	329	714	478	149%	117,0%
Nombre d'unités formalisées	55	161	161	100	192,7%

55. En vue de **créer les conditions d'émergence d'un socle de PME**, le **nombre de PME encadrées par l'ADEPME** a connu une augmentation passant de 329 en 2013 à 714 en 2014, pour une cible de 478 et un taux de traitement des demandes d'encadrement de 99%. Quant au **nombre d'unités formalisées**, il est passé de 55 à 161, entre 2013 et 2014.
56. Au titre de l'**accès aux marchés publics**, seulement 45% des PME enquêtées sont au courant de leur existence. Parmi ces dernières, seules 22,6% ont pris part à des appels à concurrence et 40,0% des marchés auxquels elles ont postulé, ont été gagnés. Ces chiffres montrent que des efforts restent à faire pour une meilleure participation des PME à la commande publique qui avoisine 800 milliards de F CFA par an. S'agissant de la **sous-traitance**, 18,3% des PME sont concernées, ce qui traduit un faible niveau de connexion entre les entreprises.
57. Les contraintes qui plombent le développement des PME, sont liées aux taxes et impôts relativement élevés, aux difficultés d'accès à la commande publique et au financement, à l'insuffisance des capacités techniques et de gestion des promoteurs ainsi qu'à l'inadaptation du système d'assistance – conseils et à la faiblesse du système d'information des PME et surtout des activités informelles.
58. En vue de lever ces contraintes, le Gouvernement entend mettre l'accent sur l'approche chaînes de valeurs, mettre en place un cadre permanent d'échanges entre les administrations fiscales et les PME, fédérer les dispositifs d'aide au profit des PME et les décentraliser dans les régions autres

que Dakar et dans le monde rural, améliorer l'accès des PME aux marchés extérieurs, faire adopter la nouvelle loi sur le développement des Petites et moyennes entreprises et à la modernisation de l'économie et consolider le dispositif d'appui des PME.

1.1.1.6 Artisanat

59. En vue de moderniser le **sous-secteur de l'artisanat** et rendre ses produits compétitifs, les réalisations en 2014 tournent autour du renforcement de capacités techniques des artisans, de la promotion des produits artisanaux, de l'appui à la réhabilitation de villages artisanaux et à l'équipement des entreprises artisanales, de l'appui à la commercialisation de trente (30) produits OVOP et la réhabilitation de trois (3) villages artisanaux en plus de l'amélioration du système de financement dans le sous- secteur.
60. Ainsi, en 2014, huit cent dix (810) artisans ont été formés en techniques de production modernes dans 12 corps de métiers différents et sept cent cinquante (750) autres artisans en techniques de production modernes et en gestion d'entreprises dans 10 corps de métiers différents. Quarante (40) tisserands non-voyants des régions de Dakar et de Diourbel ont été formés en techniques de tissage amélioré, vingt (20) artisans handicapés couturiers ont eu à bénéficier de quarante (40) machines à coudre en plus d'une formation en techniques de coupe- couture. Toujours dans le cadre du renforcement des capacités, des artisans de 60 entreprises ont reçu des équipements en coupe couture tandis 20 groupements d'artisans ont été équipés en matériel de transformation alimentaire.
61. Malgré ces réalisations, ce sous-secteur reste marqué par le manque de compétitivité des biens et services produits sur les marchés nationaux (concurrence des produits importés) et internationaux (faiblesse de la quantité et de la qualité des produits).
62. Au total, les perspectives de l'Artisanat se rapportent au renforcement des capacités de production des artisans et du lien tourisme-industrie culturelle et artisanat d'art, au développement d'un système de commercialisation favorable aux produits artisanaux et à une meilleure gouvernance de la politique de développement intégré de l'artisanat.

1.1.1.7 Commerce

Indicateurs	Réalizations		Cibles 2014	Taux de réalisation en 2014 (R/C)	Ecart p/r 2013
	2013	2014			
Taux de croissance des exportations en valeur	-2,30%	1,80%	2,00%	-0,20%	-178,3%
Taux de croissance des importations de biens et services	5,30%	-1,10%	3,50%	-4,60%	-120,8%
Taux de couverture des importations par les exportations	49,20%	50,60%	47,80%	106%	2,8%

63. Le **sous-secteur du commerce** contribue à la création des richesses avec une contribution au PIB estimée à 15,8% en 2014, soit un taux de croissance de l'ordre de 2,5%.
64. Contrairement à l'année 2013 durant laquelle les exportations ont décliné de 2,3%, l'année 2014 a été marquée par une *faible hausse des exportations* à hauteur de +1,8% tirée, en partie, par le ciment (+12,1%), les produits horticoles (+8,3%), les produits halieutiques (+6%) et atténuée par l'acide phosphorique (-43%), les produits arachidières (-12,9%) et le coton (-7,4%). De même, elle est caractérisée par une légère *baisse des importations* de l'ordre de 1,1% grâce notamment au pétrole brut (-17,6%), au riz (-7,4%) et au sucre (-56,6%).
65. Il en découle un *déficit de la balance commerciale* de 18,3% du PIB contre 19,9% du PIB en 2013 avec un *solde de la balance des paiements* qui est ressorti avec un excédent de 219,6 milliards contre un déficit de 26,5 milliards en 2013.
66. Poursuivant la politique du Gouvernement entreprise depuis 2012 et relative à la *baisse des prix et au soutien du pouvoir d'achat* des populations, les mesures prises ont concerné principalement en 2014, la *baisse des loyers*, des *prix de la farine et du pain*, nonobstant *les actions de régulation menées pour favoriser une bonne commercialisation des produits locaux*.
67. Faisant suite à l'adoption de la loi n°2014-03 du 22 janvier 2014, des dispositions ont été prises pour une application rigoureuse de ladite loi. Cette baisse a été fortement appréciée par les locataires et a sensiblement participé à l'amélioration des pouvoirs d'achat, durant l'année 2014. En outre, les mesures prises pour approvisionner le marché national en produits de qualité à des prix abordables tout en garantissant aux paysans producteurs des revenus assez consistants ont concerné en particulier (i) la **régulation du marché de l'oignon** avec une campagne de commercialisation qui a duré huit (08) mois contre six (06) en 2013 et un prix au kilogramme au-dessus de 200 F CFA, (ii) la **régulation du marché de pomme de terre** avec le gel des importations pendant 2 mois, initié pour la première fois en 2014, (iii) la **régulation du marché de la tomate** avec la surveillance de la remontée des achats du produit conformément aux dispositions du protocole signé entre les industriels et les producteurs qui régissent la répartition des importations de triplet de tomate, au prorata des achats de tomates fraîches, (iv) la **régulation du marché de la carotte** avec le gel des importations de carotte, qui a commencé du 01 janvier au 25 juillet 2014 passant de 6 à 7 mois (v) et la *farine* a connu une baisse de l'ordre de 2 000 F CFA sur le sac.
68. Toutefois, les contraintes du sous-secteur commerce se résument en une offre exportable faible et peu diversifiée, la faible promotion du Label Sénégal, le faible encadrement du secteur informel pour une bonne transition vers l'économie formelle et la faible capacité de pénétration de certains marchés d'exportation (AGO, ...). Les **perspectives** dégagées vont dans le sens de renforcer la surveillance du marché, de finaliser la réforme de la loi sur les prix et les pratiques commerciales,

d'organiser les acteurs des produits des filières ciblées en interprofession et de moderniser la distribution et la commercialisation des produits.

1.1.1.8 Tourisme

69. Le sous-secteur du tourisme a le plus souffert des effets négatifs de la menace liée à la propagation de l'épidémie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest, en 2014. Le **nombre d'entrées de touristes**⁴ en 2014 est de 836 000 contre 1 063 000 en 2013, soit en-deçà de l'objectif de 1,150 million de touristes.
70. Cette contreperformance s'explique, en partie, par le faible niveau de la promotion touristique et de l'offre d'hébergement, l'instauration du visa biométrique en juillet 2013 avec un coût additionnel de 50 euros par touriste bien que le Sénégal fût, déjà, considéré comme une destination onéreuse, notamment à cause des surtaxes sur les billets d'avion. De plus, la baisse de la fréquentation des hôtels a aussi contribué à la mise au chômage technique de milliers d'employés. Il s'y ajoute l'insuffisance de la promotion touristique trop globale et peu diversifiée principalement dirigée vers les pays cibles historiques, le faible dynamisme du sous-secteur aérien, l'avancée de la mer, la lenteur notée dans l'immatriculation des sites touristiques et l'aménagement de nouveaux pôles touristiques ainsi que le déficit dans l'application de la réglementation.
71. Les actions et mesures à envisager pour la relance du sous-secteur du **tourisme** se rapportent à la suppression du visa payant ainsi que la diminution des taxes sur les billets d'avion, la possibilité d'accompagnement des acteurs par des organismes privés expérimentés en matière de développement du tourisme (tours opérateurs) , la diversification et le développement de l'écotourisme, du tourisme cynégétique et culturel, la promotion de la destination Sénégal ainsi que la mise en place de 4 incubateurs et du Fonds d'Impulsion au micro-tourisme.

1.1.1.9 Culture

Indicateurs	Réalizations		Cibles 2014	Taux de réalisation en 2014 (R/C)	Écart +/- 2013
	2013	2014			
Volume financier des droits de propriété littéraire et artistique perçus (en millions de F CFA)	461,2	393,7	625,0	63%	-14,6%
Nombre de productions cinématographiques et audiovisuelles subventionnées	3	7	-	-	133,3%
Nombre d'infrastructures culturelles construites et/ou réhabilitées	7	10	-	-	42,9%
Nombre d'entreprises culturelles bénéficiant d'un encadrement	25	40	-	-	60,0%

⁴ Le Sénégal ne figure plus dans le Top 15 des pays africains les plus compétitifs dans le domaine du Tourisme selon le dernier classement du Forum économique mondial de Mai 2015.

72. Le sous-secteur de la Culture a connu des mutations importantes du point de vue du développement de ses infrastructures et de son capital humain.
73. Au plan des **infrastructures**, des réalisations importantes ont été notées dans le domaine de la diffusion culturelle et l'Etat poursuit dans le même sillage avec les travaux de finalisation du Musée des Civilisations noires et l'érection du musée Senghor..
74. Au plan de l'**animation et de la diplomatie culturelle**, le Sénégal a accueilli le *deuxième Sommet de la Francophonie* en Novembre 2014, avec un focus sur la *Francophonie économique*, la Foire du Livre et du Matériel didactique de Dakar (FILDAK) ainsi que la Biennale des Arts de Dakar, etc.
75. La dotation en 2014 du fonds de promotion cinématographique et audiovisuel (FOPICA) d'un montant d'un (1) milliard de francs CFA constitue une avancée significative pour le sous-secteur du cinéma qui a obtenu des distinctions importantes en 2013 et 2014. Ainsi, *sept (7) productions cinématographiques et audiovisuelles* ont été subventionnées, *dix (10) infrastructures culturelles* construites et/ou réhabilitées tandis que **quarante (40) entreprises culturelles** ont pu bénéficier d'un encadrement en 2014.
76. Le *volume des droits de propriété intellectuelle et artistique* est passé de 461,2 millions de F CFA à 393,7 millions de FCFA, soit une baisse de 14,6 % par rapport à 2013, reflétant une régression correspondant à 37% de réalisation par rapport à la cible de 2014 (625 millions de F CFA). Ce résultat découle de la faiblesse des contrats de représentation avec les usagers du répertoire, mais aussi de la baisse des spectacles vivants.
77. Les contraintes auxquelles le sous-secteur de la Culture fait face sont l'absence d'un document de politique culturelle consensuelle, le déficit d'équipements et d'infrastructures culturels appropriés, l'insuffisance des ressources destinées au financement des initiatives privées et l'absence d'un système d'information performant.
78. Les **perspectives** retenues sont : la mise en place d'un cadre de planification et de programmation de l'action culturelle, le renforcement des centres culturels régionaux, la réception en 2016 du musée des civilisations noires, l'érection d'un institut des beaux-arts sur le site de Diamniadio ainsi que la réalisation de la Maison des Archives, de l'Institut d'Art et d'Architecture sur le même site, etc.

1.1.2 Analyse des performances et perspectives des secteurs d'appui à la production

1.1.2.1 Infrastructures financières et services financiers

Indicateurs	Réalisations		Cibles 2014	Taux de réalisation en 2014 (R/C)	Ecart p/ 2013
	2013	2014			
Nombre de sociétaires des SFD	1 947 494,00	2 189 567,00	2 099 509,00	104%	12,4%
Taux de pénétration (population totale et population active)	15%	16%	15%	+1%	+1%
Volume de crédits distribués en milieu rural (milliards FCFA)	12,878	13,336	14,063	95%	3,6%
Encours de crédit (milliards FCFA)	235,344	258,958	273,062	95%	10,0%
Portefeuille à risque (PAR) à 90 jours	5%	4,60%	3,00%	+1,6%	-0,4%
Taux de capitalisation (Fonds Propres/Total actif)	26%	20,14%	25%	-4,86%	-5,86%
Nombre de femmes bénéficiaires de crédit des SFD	176 341	178 912	205 635	87%	1,5%

79. Le paysage bancaire compte **vingt-deux (22) établissements de crédit** en activité en 2014 contre vingt et un (21) en 2013. Le secteur de la micro-finance se consolide à travers le renforcement de la structure des SFD marqué en 2014 par une hausse du **nombre de sociétaires**, passant de 1 947 494 en 2013 à 2 189 567 pour une cible de 2 099 509, soit un taux de pénétration de 16%. L'**encours de crédits** a été renforcé. Il est passé de 235,343 milliards en 2013 à 258,958 milliards en 2014 avec des dépôts de l'ordre de 219 milliards, en hausse annuelle de 64 milliards de F CFA par rapport à l'année précédente.
80. Concernant la **finance islamique**, les actions de promotion et de développement ont été poursuivies en 2014 avec la mise en œuvre du projet de création d'une institution de microfinance islamiques (waqf) et l'émission d'un premier **Sukuk** sur les marchés financiers en juin 2014, d'un montant de 100 milliards de F CFA.
81. Globalement, l'année 2014 a été marquée par la volonté des autorités monétaires de favoriser la **baisse des taux d'intérêt** et d'encourager la **bancarisation de masse** avec les décisions de **baisse de trois (03) points de base du taux d'usure**, qui s'établit depuis janvier 2014 à 15% pour les banques et 24% pour les établissements financiers à caractère bancaire, les systèmes financiers décentralisés et les autres agents économiques.
82. La consolidation du cadre règlementaire a été poursuivie avec l'**adoption des textes d'application de la loi uniforme relative au traitement des comptes dormants dans les livres des organismes financiers des Etats membres de l'UEMOA**, promulguée en 2014.
83. Cependant, des efforts restent à fournir afin de lever les contraintes liées à la faible professionnalisation, la persistance des difficultés des institutions, l'éparpillement des institutions de petite taille, l'existence d'une offre de services financiers peu adaptée et la faible éducation financière des usagers.

84. Les perspectives dégagées sont relatives à l'amélioration de la bancarisation de masse (information sur le droit au compte, gratuité des services bancaires de base, éducation financière des populations, etc.), à la vulgarisation des mécanismes de financement innovant, la professionnalisation du sous-secteur et la finalisation en vue de la mise en œuvre la nouvelle Lettre de Politique Sectorielle de la micro-finance.

1.1.2.2 Economie numérique

Indicateurs	Réalizations		Cibles 2014	Taux de réalisation en 2014 (R/C)	Ecart p/r 2013
	2013	2014			
Indice de développement des TIC	2,46	2,75	2,8	98%	11,8%
Vitesse moyenne d'accès à l'Internet (Mbps)	1,27	1,59	1,6	99%	25,2%
Cumul du linéaire de fibre optique posée	6000	6000	6500	92%	0,0%
Capacité bande passante Internet	18	22	21	105%	22,2%
Nombre de ménages avec un ordinateur	10,3	13	12,5	104%	26,2%
Taux de pénétration de l'Internet mobile	9,02	49,42	40	124%	447,9%

85. Le sous-secteur de l'économie numérique représente une part importante de l'économie, avec une contribution de 11% au PIB en 2014 contre 10,6% en 2013. L'indice de développement des TIC a progressé de 2,46 en 2013 à 2,75 en 2014, plaçant le Sénégal en tête du classement des pays de l'UEMOA et 17^{ème} en Afrique.
86. Le dynamisme du marché du mobile se poursuit avec un *taux de pénétration* de 106,45% (14 379 729 *d'abonnés*) en 2014 contre 93,6% (12 721 745 *d'abonnés*) en 2013. De même le taux de pénétration de l'Internet mobile est passé de 9,02% en 2013 à 49,42% en 2014. Ces résultats s'expliquent par une augmentation de la *bande passante internationale* de 22 gigabits par seconde en 2014 contre 18 gigabits par seconde en 2013. En outre la démocratisation de l'accès aux TIC s'est poursuivie avec l'installation de *quatre (04) nouveaux centres multimédia communautaires* en 2014 portant le cumul total à trente-cinq (35).
87. Les contraintes sont liées entre autres à l'absence d'un cadre de planification stratégique, l'inexistence d'une cyber-législation, la mise en place tardive d'un Conseil de l'économie numérique, et un manque de coordination dans les investissements. La levée de celles-ci permettra à l'économie numérique de continuer à apporter une part plus significative dans la formation du PIB.

1.1.2.3 Infrastructures et services de transport

88. Dans le domaine des Infrastructures routières, le *pourcentage de routes revêtues en bon et moyen état* s'est établi à 73% en 2014 contre 66% en 2013 pour une cible projetée à 68% dépassant ainsi la moyenne en Afrique subsaharienne (70%). Ainsi, le *linéaire de routes revêtues construites* est passé de 177,8 km en 2013 à 70 km en 2014, pour une cible de 64 km soit un taux de réalisation de 109%. Le *linéaire de routes revêtues réhabilitées* est passé de 77 km en 2013 à 107 km en 2014 (130%) dépassant largement la cible de 82 km grâce à une bonne coordination

ainsi que le suivi rapproché des projets. Au plan financier, les opérations de construction, de réhabilitation et entretien du réseau routier revêtu ont coûté près de 119,5 milliards en 2014.

Indicateurs	Réalizations		Cibles 2014	Taux de réalisation en 2014 (R/C)	Ecart p/r 2013
	2013	2014			
Linéaire de routes revêtues construites	178	70	64	109%	-60,7%
Linéaire de routes revêtues réhabilitées	77	107	82	130%	39,0%
Linéaire de routes revêtues traité en entretien périodique	1100	224	290	77%	-79,6%
Linéaire d'autoroutes construites	25	2	2	100%	-92,0%
Pourcentage de routes non revêtues en bon état et moyen état	37%	42%	45%	93%	13,5%
Linéaire de routes non revêtues traité en entretien périodique	386	491	317	155%	27,2%
Linéaire de routes non revêtues construites	100	378	325	116%	278,0%
Nombre de véhicules de transports collectifs par autobus renouvelés (AFTU)	363	117	300	0,39	-0,68
Nombre de véhicules de transports collectifs par autobus renouvelés ou renforcés (DDD)	0	0	250	0	-
Nombre de grandes villes disposant d'un parc de transport collectif par autobus	1	0	6	0	-1

89. Pour ce qui concerne le *traitement en entretien périodique des routes revêtues*, seuls **224 km sur 290 km n'ont pu être réalisés** du fait de la diminution des ressources. Par ailleurs, le contrôle à l'essieu révèle que **60% des camions pesés ont été en surcharge sur une cible de 50%**.
90. Dans la même dynamique, le *linéaire de routes non revêtues construites* est passé de 100 km en 2013 à 378 km en 2014, alors que la cible est de 325 km. S'agissant de la réhabilitation des routes non revêtues, la cible de 150 km a été atteinte et même dépassée. En effet, le *linéaire de routes non revêtues réhabilitées* s'est établi à 210 km pour un objectif de 317 km, soit un niveau de réalisation de 67%. Dans le cadre du *traitement en entretien périodique* de routes non revêtues, 491 km sur un objectif initial de 317 km ont été réalisés grâce à l'adéquation des ressources allouées à la programmation, avec 155% de taux de réalisation. Il en est autrement pour le **pourcentage de routes non revêtues en bon et moyen état** qui s'est établi à 42% en 2014 contre 37% en 2013 pour une cible projetée à 45%, soit un niveau de réalisation de l'ordre de 93%.
91. Dans le cadre du *renouvellement du parc automobile*, il y a eu livraison de 117 autobus AFTU sur un objectif de 300 véhicules, soit un taux de réalisation de 39%. Cette contreperformance est imputable à la suspension du processus.
92. Concernant le Parc de **Dakar Dem Dikk (DDD)**, sur une prévision de 250 bus, **aucun véhicule de transport collectif n'a pu être renouvelé ou renforcé** à cause du retard dans la signature des conventions de financement. Il importe de souligner qu'un changement de partenaire a été envisagé pour permettre l'approvisionnement de pièces de rechange, impactant sur l'amélioration de la mobilité urbaine. Des contraintes administratives ont aussi été à l'origine du constat

qu'aucune autre grande ville n'a pas disposé d'un parc de transport collectif par autobus en fin 2014.

93. Dans le **sous-secteur des infrastructures ferroviaires**, les mesures suivantes peuvent être comptabilisées en termes de rénovation et de modernisation des chemins de fer pour accompagner l'intégration régionale et les échanges mais aussi les secteurs agricole et minier, en particulier. A ce titre, on peut citer les actions en faveur de l'opérationnalité du Train express régional (TER), la finalisation de l'étude de faisabilité du projet de chemin de fer Ziguinchor – Tambacounda – Dakar et du bouclage du financement pour la rénovation de l'axe ferroviaire Dakar – Bamako. Les contraintes résident essentiellement dans l'état défectueux des installations et matériels ferroviaires rendant le chemin de fer peu compétitif que la route ainsi que l'occupation anarchique des emprises ferroviaires.
94. Concernant les **transports maritimes**, la *construction des infrastructures portuaires de Ndakhonga*, à Foundiougne, disposant d'une gare maritime moderne équipée et la réalisation, à Ziguinchor, d'un *complexe frigorifique d'une capacité de 2 000 tonnes* peuvent être capitalisées comme d'importants investissements réalisés en 2014. Il en est de même pour l'*acquisition d'une drague*, accompagnée de deux barges et deux remorqueurs pour l'entretien et la *sécurisation des voies navigables* ainsi que la construction, à Ndakhonga, d'un terminal d'hydrocarbures avec une zone de stockage de produits pétroliers afin de diversifier les sources d'approvisionnement.
95. Pour ce qui est des **transports aériens**, les travaux de construction du nouvel Aéroport International Blaise Diagne (AIBD) se sont poursuivis en 2014 à hauteur de 80% (54% en 2013) avec le décalage de sa date de livraison opérationnelle finalement prévue en fin 2015. Ce retard est dû à la compromission du second décaissement des prêteurs découlant des principaux points de blocage. Cependant, un plan social a été établi pour le recasement des populations déplacées.
96. En outre, en matière de renforcement de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile, le taux de conformité aux normes et pratiques internationales recommandées relatives à la sécurité a légèrement évolué pour s'établir à 60,2% en 2014, ce qui reste en deçà de la moyenne mondiale (61%). Quant au *taux de conformité du Sénégal en matière de sûreté de l'Aviation civile, il est de 74%*.
97. En perspective pour le sous secteur, il s'agira de poursuivre les travaux de réalisation de pistes rurales, accélérer les travaux de réhabilitation des ouvrages d'art, favoriser le renouvellement des véhicules de transport collectif à Dakar et dans les autres grandes régions, promouvoir davantage l'intégration et l'inter modalité des systèmes de transport et le transport rural et accélérer la recherche de financement pour les grands projets d'infrastructures structurants.

1.1.2.4 Energie

Indicateurs	Réalizations		Cibles 2014	Taux de réalisation en 2014 (R/C)	Ecart p/r 2013
	2013	2014			
Coût moyen de production du kWh (FCFA)	95,50	83,21	93,00	89%	-12,9%
Nombre de mégawatts mis en service (Puissance installée)	835	855	860	99%	2,4%
Energie non distribuée à la clientèle (GWh)	41,00	43,10	15,00	-287%	-5,1%
Taux d'électrification rurale	26%	33%	30%	110%	26,9%
Part de l'Etat dans l'actionnariat de la SAR	46,00%	46,00%	46,00%	100%	0,0%
Capacité moyenne de stockage de produits pétroliers (en jours)	21	24	23	104%	14,3%
Montant de la subvention accordée à SENELEC	87,00	72,80	80,00	91%	-16,3%
Taux de disponibilité des centrales	70,00	81,50	80,00	102%	16,4%

98. Dans le cadre de l'amélioration de l'accès aux services énergétiques, l'utilisation de l'électricité est désormais élargie à plus de **8 millions de personnes, soit 61% (EDS 2014) de la population en 2014**, pour **85% dans les zones urbaines** alors que **dans les zones rurales**, elle est de 33% pour une cible de 30%. Ces résultats ont été enregistrés dans le cadre de la mise en œuvre du service universel, notamment le Programme d'urgence d'électrification rurale (PUER) et les projets d'électrification rurale d'initiative locale (ERIL).
99. En outre, le **coût moyen de production de l'électricité a connu une nette baisse** passant de 95,5 FCFA le kWh en 2013 à **83,21 F CFA en 2014** pour une cible attendue à 93 F CFA. Ce résultat a été obtenu grâce à l'extinction de centrales non économiques, les efforts consentis en matière de disponibilité des centrales (81,50%) et la baisse du cours du baril de pétrole. Toutefois, le prix de l'électricité est resté inchangé et son coût demeure encore élevé comparativement à la Côte-d'Ivoire et d'autres pays de la sous-région.
100. En revanche la puissance installée est arrêtée à 855 MW en 2014, pour un objectif de 860 MW, soit **une hausse de 2,4% par rapport à 2013** (835 MW). Néanmoins, cette contreperformance s'explique, en partie, par le retard dans la mise en service de certains projets et leur bouclage financier ainsi que la fourniture différée des nouvelles centrales électriques.
101. **L'Energie non Distribuée (END)**, a atteint **43,10 GWh** en 2014, **soit en deçà de la cible de 15 GWh**. Cette contreperformance s'explique, en partie, par des indisponibilités notées dans le réseau de transport et de distribution (incidents, manœuvres, travaux et surcharges). La finalisation des travaux d'extension et de densification du réseau et le renforcement du comptage devraient permettre de lever cette contrainte
102. Par ailleurs, la restructuration de la situation financière et technique de la SENELEC se poursuit. **La compensation tarifaire versée par l'Etat pour le compte des usagers s'est établie à 72,80 milliards de F CFA en 2014** contre 80 milliards de F CFA en 2013. Cette baisse constante de la

subvention à l'électricité constitue une bonne pratique en conformité par les engagements souscrits avec les partenaires techniques et financiers notamment le FMI.

103. S'agissant de la *sécurisation de l'approvisionnement en hydrocarbures*, la capacité moyenne de stockage des produits pétroliers a progressé passant de **21 à 24 jours entre 2013 et 2014** pour une cible de 23 jours.
104. Au plan financier, les plus importantes réalisations ont été faites : (i) le Fonds de Soutien au secteur de l'énergie pour un montant de 28 milliards de F CFA en 2014 contre 5 milliards de F CFA en 2013) ; (ii) le programme d'urgence d'électrification rurale à hauteur de 24 milliards de F CFA en 2014 et (iii) la mise à niveau et l'extension du réseau de transport et de distribution de l'électricité pour un montant de 25,1 milliards de FCFA.
105. Dans le **domaine de l'énergie**, le Gouvernement est résolument engagé à augmenter les capacités de production et de distribution de l'électricité à travers la construction de centrales, l'amélioration du réseau de distribution et de transport et l'accélération du rythme de mise en œuvre des concessions.

1.1.2.5 Emploi

106. Le marché de l'emploi est caractérisé par une forte vulnérabilité des travailleurs (56,8%) qui occupent pour une bonne part des emplois informels (88,4%).
107. Les efforts de l'Etat ont permis en 2014 de recruter 4 255 agents de qualifications diverses dans la fonction publique et 4 156 personnes dans l'éducation et la formation ; le placement de plus de 1 913 jeunes dans des entreprises dans le cadre de la convention nationale Etat employeurs ; l'accompagnement de 931 jeunes dans le développement de l'auto-entrepreneuriat. De même, 53 820 *contrats de travail* ont été visés en 2014 par les inspections du travail contre 44 695 en 2013. Le secteur privé a ainsi contribué ainsi à la création d'au moins 135 629 emplois déclarés.
108. Toutefois , le secteur de l'emploi est encore marqué par des contraintes liées à l'inadaptation du cadre institutionnel et réglementaire de l'emploi ; la faiblesse et l'inefficacité du système d'information, d'orientation et de communication sur le marché du travail ; la faible qualification de la plupart des demandeurs d'emplois et les efforts à faire pour assurer l'employabilité des jeunes ; le faible appui à l'investissement et l'assistance du travail indépendant pour favoriser l'auto-emploi ; la faible prise en compte de la variable démographique dans le ciblage des politiques publiques et le niveau encore insuffisant du financement dédié à l'entrepreneuriat des jeunes ainsi que leur insertion dans les chaînes de valeurs agricoles.
109. En ce qui concerne l'**emploi**, les **perspectives** vont dans le sens de la réalisation d'une enquête sur la situation de l'emploi au Sénégal ; la révision du Code du Travail et celui de la Sécurité sociale ; le renforcement du Système d'Information sur le Marché de l'Emploi (SIME) ; la formation des

compétences spécifiques dans les secteurs à forte croissance ; un meilleur ciblage des investissements dédiés aux jeunes et la mise en œuvre du plan d'actions opérationnel pour l'emploi des jeunes.

1.1.2.6 Sports

- ^{110.} Au titre de l'année 2014, deux (2) *complexes modernes omnisports* ont été construits et trois (3) réhabilités. Si les cibles ont été respectées s'agissant des complexes omnisports, il en est de même pour les *stades omnisports régionaux* pour lesquels dix (10) nouveaux sont fonctionnels.
- ^{111.} En outre, le *nombre de disciplines engagées dans les compétitions internationales* est trente-quatre (34) sur un objectif de quarante-deux (42) alors que le budget alloués aux compétitions internationales n'est que d'un (1) **milliard de F CFA**.
- ^{112.} Cependant, le sport sénégalais connaît difficultés liées à l'inexistence d'une lettre de politique du secteur des sports ; l'inadaptation des textes législatifs et règlementaires ; le déficit en infrastructures de proximité ; le manque d'entretien et de maintenance des infrastructures sportives ; l'insuffisance des ressources humaines. Cependant, le domaine du sport rencontre des difficultés liées à l'inexistence d'une lettre de politique du secteur des sports ; l'inadaptation des textes législatifs et règlementaires ; le déficit en infrastructures de proximité ; le manque d'entretien et de maintenance des infrastructures sportives et l'insuffisance des ressources humaines.

1.1.2.7 Coopération internationale, intégration régionale et sénégalais de l'extérieur

- ^{113.} Dans le cadre du renforcement de l'intégration régionale, l'année 2014 a été marquée par la réduction de la durée moyenne de dédouanement aux frontières (2 jours) et du nombre moyen de documents exigés aux frontières (10). Le commerce intra-régional a été légèrement renforcé. La part du commerce intra-régional dans le commerce extérieur est passée de 46,3% en 2013 à 46,9% en 2014.
- ^{114.} Concernant l'implication des sénégalais de l'extérieur aux efforts de développement national, les envois de fonds des Sénégalais de l'extérieur, ont connu une augmentation, passant de 833 milliards en 2013 à 876 milliards en 2014, soit une hausse de 43 milliards.
- ^{115.} Les résultats limités de l'intégration s'expliquent par la faible mise en œuvre des mesures de libéralisation des échanges (listes prohibitives, demande de documents non justifiés au passage des frontières, procédures lentes et excessives sur les transferts de fonds, etc.) ;

- ¹¹⁶. Pour accélérer l'**intégration régionale**, il faudra réhabiliter et développer le réseau d'infrastructures, poursuivre la mise en œuvre des projets et programmes économiques communautaires ; vulgariser les opportunités d'investissements productifs.

Conclusion partielle

- ¹¹⁷. Dans un contexte où la productivité agricole a baissé au cours des dernières années, l'**horticulture** semble constituer la filière la plus performante de l'agriculture sénégalaise soutenue par une vitesse de croissance des investissements dans sa composante dédiée à l'exportation.
- ¹¹⁸. Le dynamisme des exportations noté en 2014 découlant principalement des résultats globaux encourageants du secteur primaire et des services augure une tendance à une meilleure exploitation des opportunités régionales et mondiales toutefois, les contreperformances du tourisme, la stagnation des sous-secteurs de la pêche et de l'énergie risquent de compromettre les perspectives prometteuses pour accélérer la marche vers l'émergence.

1.2 Capital humain, Protection sociale et Développement durable

1.2.1 Education, Formation professionnelle et Enseignement supérieur

119. La politique du Gouvernement en matière d'éducation et de formation s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence de l'Éducation et de la Formation (PAQUET-EF), de la réforme de l'enseignement supérieur et des recommandations des assises nationales sur le secteur.

Action/résultat prioritaire 1 : L'offre d'éducation suffisante et adaptée à la demande

Tableau 4: Evolution des indicateurs d'accès et de participation

Indicateurs	Réalizations		Cibles 2014	Ecart de réalisation par rapport à la cible 2014	Ecart entre 2013 et 2014 (réalisations)
	2013	2014			
Taux brut d'admission au CI (TBA)	96,90%	99,80%	93,72%	6,1%	3%
taux brut de scolarisation à l'élémentaire (TBS)	81,1%	82,60%	82,3 %	0,3%	1,8%
taux d'achèvement au primaire (TAP)	65,90%	73,40%	68,80%	4,6%	11,4%

Sources : DPPE, revue sectorielle Mai 2015

120. Le *taux d'achèvement au primaire* (TAP) a atteint 73,4% en 2014 contre 65,9% en 2013, pour une cible de 68,8%, soit un écart positif de 4,6%. La progression est plus importante chez les filles avec un taux de 80,9% en 2014 contre 73% en 2013. De même, l'indice de parité du TAP (1,22 en 2014 contre 1,19 en 2013) reste en faveur des filles.
121. Concernant le *taux brut de scolarisation à l'élémentaire* (TBS), il s'établit à 82,6% en 2014 contre 81,1% en 2013 pour un objectif de 82,34%. Par ailleurs, l'indice de parité sur le TBS reste en faveur des filles aussi bien en 2013 qu'en 2014 (1,16). Cependant, il faut noter que ce résultat cache des disparités entre les régions. En effet, parmi les 5 régions qui étaient en retard, seule Diourbel a connu une évolution de plus 3% entre 2013 et 2014, passant de 61,9% à 65,1%. Le TBS a même régressé dans la région de Louga.
122. Par ailleurs, le *taux brut de scolarisation au moyen* a connu une baisse de 3% entre 2013 et 2014 passant de 58% à 55%. Quant au *taux d'achèvement* du cycle fondamental (du CI à la 3^{ème}), il a stagné entre 2013 et 2014 (respectivement 36,1% et 36%). Le *taux de survie en troisième* a connu une baisse de 9,38 points entre 2013 et 2014 en passant de 86,95% à 77,57%, liée à la persistance des perturbations scolaires..
123. Concernant l'**Éducation de Base des Jeunes et des Adultes Analphabètes**, les effectifs enrôlés dans les Cellules d'Alphabétisation Fonctionnelle (CAF) en 2014 tournent autour de 34 373, avec 92,5% de femmes. Cependant, le taux de réalisation de l'objectif annuel des effectifs des CAF n'a été que de 28,1% en 2014 contre 27% en 2013. Ces résultats peuvent s'expliquer par la faiblesse

des ressources allouées au financement des programmes d’alphabétisation et la fin de certains programmes. A ce rythme, la cible de 2015 ne sera pas atteinte si des mesures fortes ne sont pas prises notamment porter la part du budget de l’EBJA à 3%.

124. Pour une meilleure amélioration de l’offre éducative, un certain nombre de contraintes devrait être levé. Il s’agit notamment de la résorption des abris provisoires, de l’insuffisance de la qualité des apprentissages, de l’insuffisance de manuels et le retard dans la mise en œuvre des sous-projets du PAQUEEB. C’est pourquoi, il faudra accélérer la dotation en manuels aux écoles, entreprendre la construction et l’équipement en salles de classes, mettre à niveau les écoles et établissements.

Action/résultat prioritaire 2: Les réussites des élèves sont améliorées à tous les niveaux

Indicateurs	Réalizations		Cibles 2014	Ecart de réalisation par rapport à la cible 2014	Ecart entre 2013 et 2014 (réalisations)
	2013	2014			
taux de réussite au CFEE	33,90%	34,30%	65,00%	-30,7%	1,2%
taux de réussite au BFEM	41,20%	41,20%	62,10%	-20,9%	0,0%
Taux de réussite au BAC	39%	21%	43%	-12%	-8%
Taux de réalisation du quantum horaire	88,60%	65,00%	100%	-35,0%	-26,6%

Sources : DPRE, revue sectorielle Mai 2015

125. L’analyse du tableau montre que les résultats aux examens n’ont pas été satisfaisants pour l’année 2014. En effet, **le taux réussite au CFEE** est de 34,3% contre 33,9% en 2013 ; **le taux de réussite au BFEM** a connu une stagnation (41,2) entre 2013 et 2014, après avoir presque atteint la valeur de 59,6% en 2012. Concernant le **taux de réussite au Baccalauréat**, il a connu une baisse passant de 38,5% en 2013 à 31,8% en 2014, loin de la cible (43,4%). Il reste toujours plus élevé chez les garçons (34,1%) que chez les filles (29,1%).
126. Ces faibles résultats enregistrés s’expliquent par les grèves cycliques, le non respect du quantum horaire dont le niveau de réalisation se situe à 65% en 2014 soit 770 heures, le faible niveau des élèves, entre autres. Ainsi, pour améliorer le résultat prioritaire lié à la réussite des élèves, il urge de renforcer les capacités des enseignants, de pacifier l’environnement scolaire et de veiller au respect du quantum horaire.

Action/résultat prioritaire 3: L’accès des élèves aux filières scientifiques est amélioré

127. **Le pourcentage d’élèves inscrits en série scientifiques** a connu une légère baisse entre 2013 et 2014, passant de 28,1% à 27,3%, même-si **la part des filles dans les effectifs inscrits dans les séries scientifiques** a connu une évolution positive passant de 37,70% en 2013 à 39,80% en 2014, soit une légère hausse sur la période sous revue.

128. Au nombre des contraintes sous-jacentes la réalisation de ce résultat prioritaire, il y a l'insuffisance de professeurs de mathématiques, la faible promotion des séries scientifiques, qu'il faudra lever par la construction de blocs scientifiques et le recrutement de professeurs dans les matières scientifiques.

Action/résultat prioritaire 4: l'offre de formation est suffisante et adaptée à la demande

Indicateurs	Réalizations		Cibles 2014	Ecart de réalisation par rapport à la cible de 2014	Ecart entre 2013 et 2014 (réalisations)
	2013	2014			
Nbre d'apprenants des structures FPT / 100 000 hbts	373	402	500	- 98,00	7,8%
Nombre de nouveaux apprenants enrôlés dans le dispositif de l'apprentissage rénové	2 682	10 000	10 000	100%	272,9%
Pourcentage de sortants du cycle fondamental inscrits à la FPT	0	6,43%	6,80%	-0,4%	69,2%
Effectif de travailleurs bénéficiaires de la formation continue	6 696	12 088	12 000	88,00	80,5%

Source : DPRE, Revue sectorielle Mai 2015

129. Le nombre d'apprenants des structures FPT sur 100 000 habitants a connu un écart positif (+40) passant de 333 en 2013 à 373 en 2014 pour une cible de 367. Quant au nombre de nouveaux apprenants enrôlés dans le dispositif de l'apprentissage rénové, il est passé de 2 682 en 2013 à 13 826 en 2014. Le pourcentage de sortants du cycle fondamental inscrits à la FPT est passé de 3,8% en 2013 à 5,15% en 2014 pour une cible de 4,2%. L'effectif de travailleurs bénéficiaires de la formation continue a connu une hausse de 10% passant de 16502 en 2013 à 18141 en 2014, même si la cible de 18 761 n'est pas atteinte.

130. Le taux d'accès à la formation technique et professionnelle initiale des jeunes (15-24ans) reste encore faible passant de 2% en 2013 à 5,4% en 2014 même si l'objectif cible de 4% a été atteint. Le faible accès à la FPT s'explique en grande partie par l'insuffisance du réseau des structures de formation, l'insuffisance de formateurs dans les filières techniques, les retards importants dans le rythme de livraison des projets de construction et de réhabilitation (Sur vingt et un (21) projets de construction et de réhabilitation en cours dont certains ont démarré depuis 2006, aucun n'a été réceptionné), les disparités importantes dans la répartition des structures : Dakar, 47% du réseau des structures, Thiès (17%), Sédhiou (0,67%), Matam (1%), Kédougou (1%) et Kaffrine (1%).

131. Il s'agira à court terme de créer une structure de pilotage des constructions au sein du Ministère en charge de la FPT, d'achever les projets de construction et de réhabilitation de structures de FPT entamés depuis 2006, de mutualiser les expériences (MEN et MFPAA) en matière d'orientation scolaire.

Action/résultat prioritaire 4: L'efficacité interne du secteur de l'ETFP est renforcée

Indicateurs	Realisations		Cibles 2014	Ecart de réalisation par rapport à la cible de 2014	Ecart entre 2013 et 2014 (réalisations)
	2013	2014			
Taux de réussite au niveau IV (Bac technique et BT)	48,27%	43,02%	48,50%	-5,5%	-10,9%
Taux de réussite au (BTS) niveau III	48,26%	56,48%	54,88%	1,6%	17,0%
Taux de réussite aux examens du niveau V (CAP et BEP)	50,00%	51,29%	49,57%	1,7%	2,6%
Flux de nouveaux diplômés d'État	6 696	6 531	7 000	- 93,3%	-165 (-2,5%)

Sources : DPRE, Revue annuelle Mai 2015

132. Le **taux de réussite au (BTS) niveau III** passe de 48,26% en 2013 à 56,48% en 2014 soit une progression de 8,22%. La prévision de 2014 (54.88%) est dépassée de 1,6%. Le **taux de réussite aux examens du niveau V (CAP et BEP)** a atteint 50% en 2013 et 51,2% en 2014 soit une hausse de 1,2% sous la période. La cible (49,57%) est également dépassée. Quant au flux de nouveaux diplômés d'Etat, il a baissé passant de 6 696 à 6 320 ; ce résultat dépasse la prévision de 6 271. Par contre le taux de réussite au niveau IV (Bac technique et Brevet Technique) passe de 48,27% en 2013 à 43,02% en 2014, soit une baisse de 11%, qui est loin de la cible.
133. Les contraintes notées pour ce résultat prioritaire sont liées à l'insuffisance du financement pour la généralisation des APC à toutes les filières et séries, l'obsolescence et l'insuffisance des équipements des laboratoires et des ateliers, les difficultés d'insertion des apprenants et l'insuffisance de formateurs qualifiés dans les disciplines techniques. Des efforts importants doivent être accomplis en vue d'atteindre les cibles de 2015 en veillant au respect du quantum horaire, à la qualification des formateurs, à la mise à disposition de manuels aux apprenants et à la généralisation des évaluations selon l'APC.
134. Pour accroître les ressources destinées à l'enseignement technique et à la formation professionnelle, la réforme du dispositif de financement de la FPT s'est concrétisée par la mise en place d'un nouveau fonds de financement à travers le décret n° 2014- 1264 du 07 octobre 2014. L'objectif visé consiste à rationaliser la mobilisation, l'allocation et l'utilisation des ressources. D'autres efforts restent à faire pour lever les contraintes telles que la faible part du budget alloué à la Formation professionnelle (5% du budget du secteur) et la dispersion de la tutelle des structures de formation professionnelle au niveau d'autres départements ministériels.

Action/résultat prioritaire 6: l'accès à l'enseignement supérieur est amélioré

Indicateurs	Réalisations		Cibles 2014	Ecart de réalisation par rapport à la cible de 2014	Ecart entre 2013 et 2014 (réalisations)
	2013	2014			
Pourcentage de bacheliers orientés dans les universités publiques	79,02%	88,46%	86,00%	2,5%	11,9%
Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	1006	989	1055	- 66,00	-1,7%
Part du privé dans les effectifs	26,62%	22,29%	39,25%	-17,0%	-16,3%

Sources : DPRE, Revue annuelle Mai 2015

135. L'amélioration de l'accès à l'Enseignement supérieur est un des principaux défis du PSE et les autorités se sont engagées à élargir la carte universitaire de façon à prendre en charge le gap infrastructurel et les demandes d'orientation. Le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants est passé de 1 006 en 2013 à 989 en 2014 soit une légère baisse de 1,7% en valeur relative. Le pourcentage de nouveaux bacheliers orientés dans les universités publiques est passé de 64,4% en 2013 à 88,5% en 2014 soit un écart positif de 24,1%, tandis que la part du privé a baissé de 4,3%. Des efforts restent à faire pour l'accélération de la construction des infrastructures pédagogiques et sociales, dans les universités de Bambey, Thiès, Ziguinchor, Dakar et Saint-Louis.

Action/résultat prioritaire 7 : L'efficacité interne des universités est renforcée.

Indicateurs	Réalisations		Cibles 2014	Ecart de réalisation de 2014 par rapport à la cible	Ecart entre 2013 et 2014 (réalisations)
	2013	2014			
Taux de promotion au niveau 1 UCAD	30%	35%	45,00%	-10,0%	16,7%
Taux de promotion au niveau 1 UGB	77,40%	83%	83,00%	100,0%	7,2%
Taux de promotion au niveau 1 UADB	70%	75%	75,00%	100,0%	7,1%
Taux de promotion au niveau 1 UASZ	57%	41%	69,00%	-28,0%	-28,1%
Taux de promotion au niveau 1 UT	70%	85%	89,90%	-4,9%	21,4%
Taux de réussite en licence 1 /EPT	100%	100%	100%	100,0%	0,0%
Taux de réussite en licence 1 /ISEP THIES	100%	100%	100%	100,0%	0,0%

Source : DPRE revue Mai 2015

136. Le taux de réalisation de ce résultat prioritaire par rapport à la cible globale de 2014 est de 90,2%. Les taux de promotion de niveau 1 (premier cycle) ont connu une progression dans les universités de Saint-Louis, de Bambey et Thiès passant respectivement de 77 à 83%, 70 à 75%, 70 à 85%

entre 2013 et 2014. Toutefois, pour l'université de Dakar même s'il est noté une progression (30 à 35%) pour la période, la cible de 45% projetée n'a pas été atteinte. Par contre, pour ce qui concerne l'université Assane SECK de Ziguinchor le taux de promotion du niveau 1 a connu une baisse de 28% passant de 57 à 41% entre 2013 et 2014.

137. Le faible taux de réussite enregistré à l'UCAD et à l'université de Ziguinchor pourrait s'expliquer par les grèves cycliques et le nombre trop élevé d'étudiants qui pose un problème d'encadrement ainsi que le manque d'infrastructures pédagogiques.

Action/résultat prioritaire 8: l'efficacité externe est renforcée.

Indicateurs	Réalizations		Cibles 2014	Taux de réalisation de 2014	Ecart entre 2013 et 2014 (réalisations)
	2013	2014			
% d'étudiants suivant des études scientifiques et des métiers	2,90%	3,50%	-1,6%	68,6%	20,7%
Flux sortant d'étudiants formés à un niveau intermédiaire (bac+2) liés aux besoins du marché	0,40%	0,50%	NR	NR	NR

Source : Revue sectorielle Mai 2015

138. Pour ce qui est du résultat prioritaire sur le renforcement de l'efficacité interne, le pourcentage d'étudiants dans les séries scientifiques ainsi que les flux de sortant de niveau intermédiaire évoluent, certes, positivement mais restent encore timide pour couvrir les besoins en termes de production et de productivité des entreprises et de l'économie en générale.

Conclusion partielle:

139. L'analyse du niveau de réalisation des résultats prioritaires a permis de constater les progrès réalisés dans le secteur de l'éducation. Toutefois, des efforts importants restent encore à faire pour améliorer l'accès et la performance du secteur. En termes de défis à relever à court terme, il s'agira de : (i) l'extension et l'élargissement de la carte scolaire et universitaire ; (ii) le développement de l'offre privée de formation professionnelle et supérieure ; (iii) l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour développer l'enseignement à distance ; (iv) la diversification et la professionnalisation des filières d'enseignement ; (v) le renforcement des formations de type cycle professionnel court avec le réseau d'instituts supérieurs d'enseignement professionnel (ISEP) ; (vi) le développement d'un système national d'assurance qualité (vii) le renforcement de la gouvernance du système et des institutions d'enseignement supérieur ; (viii) la poursuite de l'utilisation rationnelle du personnel à tous les niveaux ; (ix) la résorption des disparités régionales pour l'achèvement du cycle fondamental, entre autres.

1.2.2 Santé et nutrition

140. Les objectifs poursuivis par le Programme National de Développement Sanitaire (PNDS) sont de réduire le fardeau de la morbidité et de la mortalité maternelles et infanto-juvéniles ; d'accroître les performances du secteur en matière de prévention et de lutte contre la maladie ; de renforcer durablement le système de santé et d'améliorer la gouvernance

Action/résultat prioritaire 1: Amélioration de la santé de la mère, de l'enfant et du nouveau-né.

141. L'EDS continue de 2011 établit le taux de mortalité maternelle à 392 pour 100 000 naissances vivantes ce qui demeure encore énorme par rapport à la cible OMD de 2015 (127 pour 100000).

Indicateurs	Réalisations		Cibles 2014	Taux de réalisation de 2014	Ecart entre 2013 et 2014 (réalisations)
	2013	2014			
Taux accouchements assistés par du personnel qualifié	50%	59%	78%	-19,0%	9%
Taux de prévalence contraceptive	16%	20%	16%	-4,0%	4%
Taux d'achèvement (couverture adéquat) en CPN	50%	48%	55%	-7,0%	-2%

Source : UCSPE RAC 2015

142. Parmi ces indicateurs traceurs de la mortalité maternelle, seul le taux de prévalence contraceptive a atteint la cible fixée en 2014 (plus de 16%) passant de 16% en 2013 à 20% en 2014. S'agissant de la surveillance de la grossesse et des soins à l'accouchement par du personnel qualifié, la proportion d'accouchements est passé de 50% en 2013 à 59% en 2014 pour une cible de 78% en 2014 soit un gap de 19% par rapport à la cible. Par contre le taux d'achèvement (couverture adéquat) en CPN a connu une baisse passant de 50% à 48% 2014 pour une cible de 55%, en retrait de 7 points par rapport à la cible.

Indicateurs	Réalisations		Cibles 2014	Ecart/Taux de réalisation de 2014	Ecart entre 2013 et 2014 (réalisations)
	2013	2014			
Taux de mortalité juvénile	23% ₀	22% ₀	22% ₀	0%	1%
taux de mortalité infanto-juvénile	65% ₀	54% ₀	44% ₀	10% ₀	9% ₀
Prévalence de l'insuffisance pondérale	16%	13%	10%	3%	3%
Proportion d'enfants malnutris guéris	81%	75%	81%	-6%	-6%
proportion d'enfants âgés de 0-11 mois complètement vaccinés	70%	74%	65%	9%	4%

Source : ANSD, EDS continue 2014

143. Le tableau ci-dessus présente une baisse des taux de mortalité juvénile et infanto-juvénile entre 2013 et 2014 passant respectivement de 23%₀ à 22%₀ et 65%₀ à 54%₀. Cette baisse peut

s'expliquer par les progrès réalisés dans la lutte contre la malnutrition des enfants pour laquelle l'insuffisance pondérale a connu une amélioration de 3% (16% en 2013 contre 13% en 2014), ainsi que par l'augmentation de la proportion d'enfants complètement vaccinés qui a évolué de 4 points par rapport à 2013 et a dépassé la cible de 2014 de 9 points. Elle est passée de 70% à 74% entre les deux années.

144. Cependant, il faut signaler que des insuffisances ont été notées dans la prise en charge des enfants malnutris. Cette situation est due au taux élevé d'abandon (20,3% en 2014). Cela résulte de l'insuffisance du suivi communautaire des enfants et le manque de synergie d'action des intervenants.
145. Pour accélérer l'atteinte des résultats pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, il faudra développer une stratégie intégrée de communication ; poursuivre la généralisation de l'assistance à l'accouchement ; et veiller à la disponibilité des vaccins, de la chaîne de froid adéquate et de la logistique roulante.

Action/résultat prioritaire 2: la morbidité et de la mortalité liées aux maladies transmissibles sont réduites.

146. Il s'agit pour ce résultat prioritaire d'assurer la surveillance et la riposte face aux épidémies et de lutter efficacement contre le paludisme, la tuberculose et les maladies tropicales négligées.

Indicateurs	Réalisations		Cibles 2014	Ecart/Taux de réalisation de 2014	Ecart entre 2013 et 2014 (réalisations)
	2013	2014			
Taux de létalité hospitalière (palustre)	3,90%	3,96%	1,40%	-2,6%	-0,1%
Taux de morbidité proportionnelle du paludisme	5,40%	3,39%	1,50%	-1,9%	2,0%
Nombre de MILDA distribuées au cours de l'année	3845948	3785595	2770582	136,6%	-1,6%
Incidence du paludisme	2,70%	1,90%	2,40%	0,5%	0,8%
Taux de guérison de la Tuberculose	84%	84%	85%	-1,0%	0,0%
Taux létalité Tuberculose	6%	5%	3%	-2,0%	1,0%

Source : UCSPE RAC 2015

147. Les efforts faits dans la prévention contre le paludisme, ont permis d'enregistrer une baisse du **taux de morbidité proportionnelle du paludisme** qui passe de 5,4% en 2013 à 3,39% en 2014 pour une cible de 1,5% en 2014, et **la morbidité proportionnelle palustre chez la femme enceinte** a également connu une baisse passant de 2,7% à 1,62% entre 2013 et 2014. Le **nombre de moustiquaires imprégnés à longue durée d'action (MILDA) distribuées** au cours de l'année est passé de 3 845 948 en 2013 à 3 785 595 en 2014 pour une cible de 2 770 582. Pour ce qui est de la lutte contre la tuberculose, les taux de létalité et de guérison n'ont été pas atteints.

148. Pour consolider les résultats, les activités de 2015 devront permettre de renforcer encore la disponibilité des MILDA, notamment pour les femmes enceintes, sur toute l'étendue du territoire national ; l'aspersion intra-domiciliaire et la lutte anti-larvaire dans les zones ciblées et le renforcement de la communication en vue d'une meilleure connaissance de la tuberculose et des interventions.
149. Relativement à la lutte contre la propagation du VIH-Sida d'importants efforts sont consentis sur la période revue. Le Sénégal fait partie des pays en Afrique au sud Sahara qui ont les taux d'incidence du Sida les plus faibles.

Indicateurs	Réalisations		Cibles 2014	Ecart/Taux de réalisation de 2014	Ecart entre 2013 et 2014 (réalisations)
	2013	2014			
Taux de prévalence du VIH/SIDA	0,70%	0,70%	<1%	0,7	0
Nombre de PVVIH mises sous ARV	13716	16682	34963	48%	22%
Nombre de personnes âgées de 15 à 49 ans ayant bénéficié du dépistage du VIH au cours de l'année	750233	803468	1021256	79%	7%

Source : UCSPE RAC 2015

150. En effet, l'incidence du VIH/SIDA reste toujours à 0,7% en 2014. Cependant, le nombre de Personnes Vivant avec VIH sous Anti Rétroviraux (ARV), certes, a évolué entre 2013 et 2014 respectivement de 13 716 à 16 682 mais la cible n'a pas été atteinte (34 963). Le nombre de personnes âgées de 15 à 49 ans dépistées a progressé entre 2013 et 2014, de 750 233 à 803 468 pour une cible de 1 021 256.
151. S'agissant des contraintes liées à ce résultat, on peut noter l'indisponibilité des ARV au niveau de certaines structures sanitaires et dans certains points de prestation de services, la dépendance de l'extérieur pour le financement des médicaments de seconde génération, la faible implication des collectivités locales dans la lutte contre le sida.

Action/résultat prioritaire 4: le système sanitaire est renforcé

152. Le renforcement du système de santé prend en charge la couverture sanitaire et le financement de la demande. La couverture en postes de santé reste faible. En effet, on enregistre un Poste de santé pour 10 495 habitants, contre un Poste de santé pour 10 851 habitants en 2013, un gain de 3% et un gap 24% par rapport. Par ailleurs, le pourcentage de la population ayant bénéficié d'un système de couverture est passé de 20 % en 2013 à 32% en 2014 pour une cible de 40%. Dans le cadre du renforcement du pilotage du sous-secteur de la santé, 5 contrats de performance (CDP) signés avec les hôpitaux pour une cible de 9 et 3 projets des EPS élaborés pour une cible de 10.

Conclusion partielle

153. La mise en œuvre du PNDS a permis de réduire l'incidence des grandes endémies (paludisme, sida, tuberculose), dont la trajectoire pour atteindre les cibles est sur la bonne voie, sous réserve de maintenir les performances et de combattre les nouvelles épidémies, comme la fièvre à virus Ebola. Toutefois, pour renforcer le dispositif sanitaire, il faudra lever les contraintes liées à l'insuffisance du personnel; à la construction et la réhabilitation des structures et le relèvement du plateau technique et de faire de Dakar le centre de soins de référence sous-régionale (Dakar Médical City).

1.2.3 Protection sociale

154. La politique de protection sociale vise l'amélioration significative des conditions de vie des groupes vulnérables. Elle est rendue opérationnelle à travers le programme national de bourses de sécurité familiale, la couverture maladie universelle, entre autres.

Action/Résultat prioritaire 1 : Les conditions socioéconomiques des groupes vulnérables sont améliorées.

Indicateurs	Réalizations		Cibles 2014	Ecart/Taux de réalisation de 2014	Ecart entre 2013 et 2014 (réalisations)
	2013	2014			
Nombre de ménages inscrits dans le registre national unique (RNU)	63900	131800	150000	87,9%	106,3%
Nombre de bénéficiaires de bourses de sécurité familiale payés	43900	98881	100000	98,9%	110%
Nombre d'élèves ayant bénéficié des cantines scolaires	569750	556875	1397915	39,8%	-2,3%

155. L'objectif d'améliorer les conditions socioéconomiques des ménages et des groupes vulnérables a été réalisé à hauteur de 83,9%. En 2014, il a été inscrit 131 800 ménages dans le registre unifié pour un objectif de 150 000 soit un taux de réalisation de près de 88%. Ce résultat s'explique par les lenteurs administratives et le retard dans la collecte des données.

156. Le programme national de bourses de sécurité familiale (PNBS) a couvert près de 98,9% de l'objectif fixé en 2014. S'agissant de l'amélioration de l'état nutritionnel des enfants scolarisés, le nombre de bénéficiaires des cantines passe de 569750 à 556875 entre 2013 et 2014, pour une cible 1397915, soit un taux de réalisation de 40%. Cette contreperformance est liée à l'insuffisance des ressources allouées et la faible implication des collectivités locales dans la gestion du programme.

Action/Résultat prioritaire 2: La protection sociale au secteur informel et aux groupes vulnérables est étendue

- ^{157.} Dans le cadre de l'extension de la protection sociale, la politique de développement des mutuelles de santé a permis de porter le taux de couverture maladie de 6,8 % en 2013 à 12,40% en 2014. Ce résultat sera amélioré avec l'enrôlement progressif de bénéficiaires de la bourse dans la CMU.
- ^{158.} Par ailleurs, 1 000 228 enfants de 0-5 ans ont bénéficié d'initiatives de gratuité pour les consultations et 470 278 pour les vaccinations et 12066 femmes enceintes ont bénéficié de la gratuité de la césarienne en 2014. La relance du plan Sésame a permis de couvrir 215 000 personnes âgées et le remboursement de la dette des prestataires de soins.
- ^{159.} Concernant la prise en charge des personnes handicapées, 1 063 personnes ont eu accès à l'appareillage en 2014. Par ailleurs, la carte d'égalité de chance lancée en 2014 devra permettre l'atteinte de 60 000 bénéficiaires à l'horizon 2017. De même le processus de mise en place d'un régime simplifié de protection sociale en faveur des petits contribuables a été lancé en 2014.

Action/Résultat prioritaire 3: la sécurité sociale des travailleurs et des retraités est renforcée

- ^{160.} Dans le cadre du **renforcement de la sécurité sociale des travailleurs et des retraités**, les principaux résultats concernent en 2014, l'actualisation du cadre juridique des Instituts de Prévoyance Maladies et l'adoption de trois textes y afférents, la mise en place des institutions techniques et financières de l'assurance maladie (ICAMO, fonds de garantie) et la ratification de la Convention internationale N°183 du BIT sur la protection de la maternité.

Conclusion partielle

- ^{161.} La stratégie de protection sociale enregistre un regain de dynamisme à travers les nouveaux programmes en cours de mise en œuvre, même si par ailleurs des solutions doivent être apportées aux problèmes de financements, de ciblage, de coordination, de pilotage institutionnel et de suivi évaluation. Le processus d'actualisation de la stratégie nationale de protection sociale devra servir de prétexte pour adresser les questions relatives au financement et à la cohérence des interventions.

1.2.4 Environnement et Développement Durable

- ^{162.} La politique environnementale mise en œuvre met l'accent sur l'intégration des principes du développement durable et la lutte contre la déperdition des ressources naturelles et les effets des changements climatiques.

Action/Résultat prioritaire 1: La lutte contre la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles est intensifiée

Indicateurs	Réalisations		Cibles 2014	Ecart/Taux de réalisation de 2014	Ecart entre 2013 et 2014 (réalisations)
	2013	2014			
Superficies nouvellement reboisées (reforestation)	22196	19801	21700	91,20%	-10,80%
Niveau de régénération naturelle assistée	3 780	3768	4000	94,20%	-0,30%
Superficies mises en défens	29378	53267	17 280 ha	100%	81,30%
Ratio reboisement /déboisement	1,16	1,15	ratio de 2014 ≥ ratio2013	100%	-0,90%
Nombre de Km de pare-feux ouverts	3021	1497	3500	42,80%	-50,40%
Évolution des superficies de terres sous aménagement durable (ha)	ND	1 412 520	ND	100%	ND
Quantités de biomasse ravagées par les feux de brousse (tonnes)	2744429	3261267	<q de 2013	50%	16%
Superficie de terres dégradées restaurées	30300	31712,5	1256 ha	100%	4,70%

Source : Revue annuelle de performance 2015/ MEDD

163. Pour ce qui est du ratio reboisement/déboisement, le résultat n'a pas évolué entre 2013 et 2014 passant de 1,16 et 1,15. Les indicateurs liés à la reforestation et la régénération du couvert végétal, le reboisement, la mise en défens ont timidement évolué. Pour ce qui concerne le reboisement, pour un objectif de 21 700 ha en 2014, le niveau de réalisation est de 91% (19 801,42 contre 22 196 ha en 2013). La Régénération Naturelle Assistée (RNA) passe de 3780 en 2013 à 3765 ha sur une prévision de 4 000 ha soit un niveau de réalisation de 94,12%. Pour la mise en défens, 53 267 ha ont été réalisés en 2014 contre 29378 en 2013.
164. La quantité de biomasse végétale ravagée annuellement par les feux de brousse passe de 2 744 429 tonnes en 2013 à 3 261 267 tonnes en 2014. La prévision relative à la baisse de la biomasse brûlée n'est donc pas atteinte. En matière d'ouverture et d'entretien de pare – feux, les réalisations sont de 1 497 km en 2014 contre 3021 Km en 2013 soit un taux de réalisation de 42,8%. Par ailleurs des actions de restauration de terres dégradées autour des vallées pour réduire l'ensablement et le suivi des plans de gestion environnementale et sociale ont favorisé la récupération 31712,5 ha de terres des zones agricoles en 2014, contre 30300 ha en 2013.

Action/Résultat prioritaire 2 : les effets des changements climatiques sont atténués

165. Concernant la protection côtière, pour un objectif annuel de 500 mètres seulement 90 m de trait de côte ont été réalisés en 2014 soit moins de 10% de la cible. Cette contreperformance s'explique par le coût onéreux des options techniques et la rareté de l'expertise dans ce domaine. La promotion d'activités sobres en carbone a permis à quarante (40) villages centres sur 70 prévus d'accéder à l'énergie propre en 2014 et trois projets ont été approuvés.

Action/Résultat prioritaire 3 : Les capacités institutionnelles et techniques des acteurs sont renforcées

166. Concernant l'amélioration du cadre législatif et réglementaire de la GRNE, les codes forestier et de l'environnement, la loi sur le littoral, la loi sur les sacs plastiques et le code de l'aquaculture sont élaborés.

Action/Résultat prioritaire 4 : l'économie verte est promue

167. Pour la promotion de l'économie verte, 1 344 emplois verts ont été créés dans les domaines de la foresterie, de la gestion des déchets, l'aquaculture et l'apiculture avec des niveaux de revenus annuels de près de 500 000 Francs CFA.

Conclusion partielle

168. Des avancées significatives ont été réalisées en matière de conservation de la biodiversité, de reconstitution, de reforestation, de conservation et de protection des ressources forestières. Toutefois, la situation reste encore caractérisée par une dégradation avancée des ressources naturelles, leur faible valorisation et le souci de préserver les bases productives.

1.2.5 Eau Potable et Assainissement

169. Le Sénégal a mis en place un cadre programmatique national pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement dans le secteur de l'eau et de l'Assainissement qui arrive à échéance en 2015. A cet effet, il convient de souligner que le Sénégal a atteint les Objectifs du Millénaire pour le Développement pour le sous-secteur de l'eau potable. Bien que la cible fixée pour 2015 a été atteinte en milieu urbain depuis deux (02) ans, elle vient d'être dépassée en 2013 pour le milieu rural, confirmant ainsi toutes les prévisions initiales d'une possibilité de croiser la courbe des OMD avant l'échéance de 2015 au regard des importantes opérations déployées depuis 2005 avec l'appui des partenaires au développement et une mobilisation exceptionnelle de la société civile afin d'améliorer les conditions de vie des populations surtout celles vivant en milieu rural.

Action/Résultat prioritaire 1 : l'accès à des populations à l'eau potable est amélioré

Indicateurs	Réalisations		Cibles 2014	Ecart/Taux de réalisation en 2014 (R/C)	Ecart p/r 2013
	2013	2014			
Taux d'accès global à l'eau potable	90%	90%	90%	0%	0,0%
Taux d'accès à l'eau potable (urbain)	98,00%	99,00%	99,00%	0%	1,0%
Taux d'accès à l'eau potable (rural)	84,10%	85%	80,00%	5,0%	1,1%

170. Le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural est estimé à 85% en 2014 contre 84,10% en 2013, soit une légère progression de la desserte en eau potable en milieu rural avec une hausse de moins d'un point de pourcentage. La cible a été atteinte pour l'année 2014 (85%).
171. S'agissant de l'Hydraulique urbaine, le taux d'accès global se situe à 99,00% pour l'ensemble du périmètre affermé en 2014 contre 98% en 2013 pour une cible de 99%. Le taux global d'accès par adduction d'eau potable⁵ (personnes desservies par le biais des bornes fontaines et branchements particuliers à partir de forages ou de stations de traitement d'eau) s'établit à 80,8% contre 69,85% en 2013, soit une hausse de 11 points.
172. La situation au niveau national se présente de manière satisfaisante; en effet, 85% des régions affichent des taux d'accès dépassant la cible de 82% fixée pour les OMD et neuf (09) sur les treize (13), soit 69% présentent un taux d'accès global supérieur à la moyenne nationale.
173. Toutefois, les disparités entre les régions en matière de qualité de l'eau sont une donnée constante qui résulte des différences de niveau d'investissement et de la forte teneur en fluor dans certaines parties du pays et qui peut aussi être aggravée par d'autres réalités qui peuvent être d'ordre hydrogéologique (zone de socle) voire sociologique (préférence pour les puits non protégés dans la zone de Casamance) poussant les populations vers un mode d'approvisionnement spécifique.

Action/Résultat prioritaire 2 : l'accès à l'assainissement en milieux rural et urbain est amélioré.

174. L'accès à des installations sanitaires adéquates et la promotion de pratiques hygiéniques constituent des objectifs importants pour la réalisation des OMD. Selon les résultats de l'EDS continue en 2014, 44% des ménages ont à des toilettes améliorées contre 39% en 2013 soit une évolution de 5 points de pourcentage.
175. L'utilisation des toilettes améliorées en milieu urbain passe de 44% à 55% entre 2013 et 2014 soit une hausse de 11points; ce même rythme d'évolution est constaté pour le milieu rural où le taux d'utilisation est passé de 30% à 41% sur la même période.

⁵ Selon résultats de l'Enquête Démographique et de Santé –Continue de 2014

- ^{176.} Concernant le taux d'accès à l'assainissement (tout type confondu) seules les données de 2013 sont disponibles. La revue annuelle en cours de finalisation permettra de renseigner les indicateurs et leur niveau de variation

1.2.6 Habitat et Cadre de vie

- ^{177.} La politique en matière d'urbanisme et d'habitat repose essentiellement sur la gestion de l'espace des villes et autres agglomérations, la production de logements et de parcelles viabilisées, l'aménagement des espaces ouverts et la surveillance de l'occupation du sol et des constructions.
- ^{178.} En 2014, le taux de couverture en document de planification urbaine n'a pas beaucoup évolué, faute de crédits. Les Plans Directeurs d'Urbanisme (PDU) de Gandiaye, Malem-Hodar, Diaobé-Kabendou, Kidira, Guéoul, Louga et Darou Mousty) ont été accompagnés et les études diagnostiques réalisées. Par ailleurs, dans le cadre de la réalisation des programmes de construction de logements sociaux et de viabilisation de parcelles, des efforts considérables ont été consentis en 2014, marqué par l'achèvement des 3.000 logements du Plan Jaxaay, la Construction de 1843 logements sociaux à Tivaouane Peulh et Niaga et la viabilisation de sites de réinstallations de 54 ha de terrains pour les sinistrés. Dans le cadre de la promotion des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC), 3.195 parcelles ont été produites, en 2014, à Thiès sur 3.000 parcelles initialement prévues.
- ^{179.} Les contraintes du sous-secteur sont liées à la non exhaustivité des réalisations en matière de logements et de terrains viabilisés; l'insuffisance des crédits alloués par rapport aux missions assignées; la non affectation du foncier aux promoteurs publics et aux coopératives d'habitat; l'insuffisance de la coordination et de l'harmonisation des interventions des acteurs impliqués dans la gestion du développement urbain; la non maîtrise de l'affectation et de l'occupation du sol; l'absence d'un système de gestion des statistiques en matière de construction; et les coûts élevés des logements et des terrains pour la plupart des ménages.
- ^{180.} Pour résorber le déficit en logements et lever les contraintes, le Gouvernement a lancé de vastes programmes de développement de l'habitat social avec la création de nouveaux pôles urbains notamment le triangle Diass-Diamniadio-Pout. En 2014 plusieurs chantiers ont été lancés par le Gouvernement.

1.3 Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité

181. La bonne Gouvernance est érigée comme priorité dans la mise en œuvre des politiques publiques.

1.3.1 Promotion de l'Etat de droit, des droits humains et de la Justice

Action/résultat : Renforcement de la lutte contre la corruption et la non-transparence

182. La mise en place d'un cadre propice à la transparence dans la gestion publique est l'objectif principal visé dans la prévention de tout risque d'enrichissement illicite. A ce titre, outre la mise en place de dispositifs de lutte contre la corruption et la non-transparence, la loi relative à la déclaration de patrimoine (loi n°2014-17) a été adoptée et promulguée en 2014.

Action /Résultat : Amélioration de l'accès, la qualité et l'efficacité de la justice

Indicateurs	Références / réalisations		Cibles 2014	Taux de réalisation 2014	Ecart 2013/2014
	2013	2014			
Nombre de tribunaux construits	3	0	1	0%	- 3
% de médiations réussies dans les maisons de justice	77%	80%	80%	100%	3%
Nombre de maisons de justice installées	11	14	14	100%	3
Montant de l'allocation par détenu et par jour	600F	635	635 F	100%	35
Montant de l'allocation par enfant et par jour	300 F	300 F	-	-	0
Ratio moyen agents pénitentiaires/détenus	1/8	1/8	1/8	100%	0
Ratio magistrat dans les juridictions/ 100 000 hbts	3,3	3,2	4	80%	-0,1
Délais moyen de traitement des dossiers pénaux en flagrants délits	5 mois	5 mois	< 6 mois		
Délais moyen de traitement des dossiers pénaux en matière criminelle	3 ans et demi	3ans et demi	< 3ans		

Source : CEP Ministère de la justice, avril 2015

183. Dans le cadre de l'amélioration de l'accessibilité au droit et à la justice, la construction de tribunaux et la couverture en maisons de justice par région n'ont pas pu être réalisées en 2014. Les délais de traitement des dossiers pénaux aussi bien en matière délictuelle que criminelle n'ont pas connu aucune amélioration entre 2013 et 2014. Ainsi, le taux de surpopulation carcérale demeure toujours élevé et s'établit à 220% en 2014 contre 234% en 2013, la cible étant de 200%. Cette situation s'explique par les détentions préventives qui concernent 46,55% de la population carcérale. De même, le ratio magistrat sur population reste encore faible avec 3 magistrats pour 100000 habitants. Toutefois, les médiations réussies dans les maisons de justice ont atteint un taux de 80%, soit une progression de 3% par rapport à 2013 (77%). Pour l'amélioration des conditions de prise en charge des mineurs en conflit avec la loi, 300F sont accordés à chacun et parmi eux 200 ont bénéficié de formation technique en 2014, avec un ratio moyen de 1/47 éducateur par mineur.

1.3.2 Promotion de l'équité et de l'égalité de genre

Action/Résultat : Autonomisation et promotion de la femme et de la jeune fille

^{184.} La prise en charge de la problématique genre dans les politiques publiques a toujours été une préoccupation du Gouvernement. A cet effet, il a été engagé le processus d'actualisation de la Stratégie Nationale de l'Equité et de l'Egalité de Genre (SNEEG) afin d'articuler la mise en œuvre de son plan d'action aux orientations du PSE. Par ailleurs, l'application de la loi sur la parité à l'occasion des élections locales de 2014 a permis de relever le niveau de représentation des femmes dans les instances de délibération.

1.3.3 Gouvernance stratégique, économique et financière

^{185.} En matière de gouvernance stratégique, économique et financière les enjeux majeurs qui sous-tendent les orientations stratégiques retenues dans le cadre du PSE visent particulièrement l'instauration d'une gestion publique fondée sur l'autonomie, la performance, l'imputabilité et la transparence. A cet effet, les actions mises en œuvre s'incrivent dans une dynamique d'amélioration de la gestion des finances publiques, de renforcement de la lutte contre la corruption et la non-transparence, de consolidation des capacités de planification et de suivi évaluation des politiques publiques.

Action/résultat : Amélioration de la gestion des finances publiques

^{186.} Dans le cadre de la gestion budgétaire et financière, l'exécution des Réformes Budgétaires et Financières (RBF) a permis de réaliser des progrès dans l'amélioration de la crédibilité, de l'exhaustivité et de la transparence budgétaire ainsi que dans la préparation et l'alignement du budget sur les priorités nationales.

^{187.} Des efforts ont été faits pour l'amélioration de la crédibilité du budget et de la sincérité des prévisions de recettes et de dépenses en vue du respect de la conformité de l'autorisation parlementaire. A ce titre, aucun décret d'avance n'a été pris en 2014. Néanmoins, une deuxième loi de finances rectificative a été votée en octobre 2014 pour tenir compte d'une part, des moins-values de recettes et d'autre part des besoins de réaménagement budgétaire liés aux projets phares du Plan Sénégal Emergent (PSE). Dans cette dynamique, certaines dispositions du code des impôts ont été modifiées notamment dans ses articles 21 à 28. En outre, le Document de Programmation Budgétaire Economique Pluriannuelle (DPBEP) 2015-2017 a été élaboré et publié. Sur cette base, un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'est tenu en juin 2014 et le processus de programmation pluriannuelle des dépenses a également été renforcé avec le passage progressif des CDSMT vers les Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD). Le référencement des contribuables par l'utilisation du NINEA comme identifiant unique, pour les administrations fiscales et douanières est rendu obligatoire depuis le 06 août 2014.

188. Concernant la mise en place du Compte Unique du Trésor (CUT), toutes les banques transmettent les informations relatives aux soldes des comptes bancaires des comptables directs du trésor vers une adresse électronique sécurisée accessible au Trésorier Général (TG). Ce dernier, pour répondre plus efficacement aux appels de fonds, accède désormais aux soldes des comptes de toutes les entités publiques bénéficiant d'une subvention du budget de l'Etat. Dans le but d'informer le législatif et de rationaliser les dépenses fiscales, le rapport sur les *dépenses fiscales* couvrant la période 2010-2012 a été élaboré et publié en annexe de la loi de finances initiale 2015.
189. L'application complète des dispositions du *Code de transparence* relatives à l'accès à l'information, a permis une amélioration progressive de la note attribuée au Sénégal par *International Budget Partnership (IBP)* dans le cadre de l'*Open Budget Survey Tracker*.
190. En vue d'améliorer les procédures de passation des marchés pour une meilleure *absorption des crédits budgétaires*, le code des marchés publics a fait l'objet d'une révision (décret n° 2014-1212 du 22 septembre 2014). Les nouvelles dispositions introduisent le relèvement des seuils de passation, l'allègement des procédures de revue (DCMP), la prise en considération d'offres spontanées et la révision de la procédure de demande de renseignement des prix.
191. En matière de *contrôle externe*, les rapports publics de la Cour des comptes au titre des années 2011 et 2012 ont été produits et publiés en août 2014. Cependant, les travaux d'apurement des comptes de gestion n'ont pas pu être menés conformément au calendrier arrêté eu égard à des contraintes liées à l'insuffisance des ressources humaines au sein de la Cour des Comptes et à l'absence de la signature des balances. A ce titre, un projet de loi portant statut des magistrats, qui remplacera la loi n°99-73 du 17 février 1999, est soumis à l'Assemblée Nationale.

1.3.4 Administration publique et réforme de l'Etat

192. Les réformes entamées visent la modernisation de l'administration publique à travers l'automatisation des procédures administratives et l'internalisation de la gestion axée sur les résultats.

Action/résultat : Amélioration de l'accès des usagers au service public

193. S'agissant de la rationalisation des structures étatiques, un plan de restructuration des agences et structures assimilées a été élaboré et validé par la Commission d'évaluation des agences. La mise en œuvre du plan de restructuration a été ainsi amorcée avec la fusion des agences et fonds qui interviennent dans le domaine de la promotion de l'emploi des jeunes. En ce qui concerne les modalités de la mise en œuvre, un plan d'action triennal est exécuté avec une attention particulière accordée à la prise en charge du coût social induit.
194. L'amélioration de la gestion des ressources humaines s'est traduit par la mise en place d'un fichier unifié harmonisant les données du personnel de l'Etat et celles de l'audit physique et biométrique. Les tests d'interface réalisés en fin octobre 2014 entre l'application dédiée à l'administration des